



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des relations avec les citoyens**

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 53

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3) : volet
Jeunesse

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des relations avec les citoyens

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 53

Table des matières

| | |
|--------------------------|----|
| Jeunesse | 1 |
| Remarques préliminaires | 1 |
| M. Philippe Couillard | 1 |
| M. Dave Turcotte | 3 |
| M. Jean-François Roberge | 4 |
| Discussion générale | 4 |
| Adoption des crédits | 32 |
| Document déposé | 32 |

Autres intervenants

M. Michel Matte, vice-président

Mme Karine Vallières

M. Guy Hardy

M. Marc H. Plante

M. Jean Habel

Mme Marie-Claude Nichols

* M. Nikolas Ducharme, Secrétariat à la jeunesse

* Témoin interrogé par les membres de la commission

Note de l'éditeur : La commission a aussi siégé en après-midi pour l'étude des crédits du ministère de la Famille. Le compte rendu en est publié dans un fascicule distinct.
Les crédits du volet Réforme des institutions du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 13 avril 2016.
Les crédits du volet Conseil exécutif et du volet Affaires autochtones du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 14 avril 2016.
Les crédits du volet Accès à l'information et du volet Affaires intergouvernementales canadiennes du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des institutions le 20 avril 2016.
Les crédits du volet Stratégie maritime du ministère du Conseil exécutif ont été étudiés à la Commission des transports et de l'environnement le 21 avril 2016.

Le jeudi 14 avril 2016 — Vol. 44 N° 53

Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif (3) : volet Jeunesse

(Dix-neuf heures trois minutes)

Le Président (M. Matte) : ...séance de la Commission des relations avec les citoyens ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs téléphones cellulaires.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille du Conseil exécutif pour l'exercice financier 2016-2017.

Je demande à Mme la secrétaire : Y a-t-il des remplaçants?

La Secrétaire : Oui, M. le Président. M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) est remplacé par M. Hardy (Saint-François); Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger) est remplacée par M. Habel (Sainte-Rose); Mme Simard (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), par M. Morin (Côte-du-Sud); Mme Tremblay (Chauveau), par Mme Nichols (Vaudreuil); M. Kotto (Bourget) est remplacé par M. Turcotte; et Mme Lavallée (Repentigny), par M. Roberge (Chambly).

Le Président (M. Matte) : C'est bien. Nous allons débiter par les remarques préliminaires puis nous allons procéder à une discussion d'ordre général par blocs d'environ 20 minutes, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix des crédits sera effectuée à la fin du temps qui est alloué à l'étude du volet.

Puisque nous débutons nos travaux à 19 h 3 et qu'une période de trois heures doit être consacrée à l'étude de ce programme, y a-t-il un consentement pour poursuivre nos travaux au-delà de l'heure prévue, soit 22 h 3?

Des voix : Consentement.

Le Président (M. Matte) : Merci.

Jeunesse

Remarques préliminaires

Nous débutons donc les remarques préliminaires par M. le premier ministre. Vous disposez de 12 minutes. M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Merci, M. le Président. C'est un plaisir et un honneur pour moi que de participer pour la troisième fois à l'étude des crédits du Secrétariat à la jeunesse. J'aimerais d'abord vous présenter quelques personnes qui m'accompagnent pour l'occasion. À ma gauche, M. Nikolas Ducharme, secrétaire adjoint au Secrétariat à la jeunesse, ainsi que toute son équipe qui l'entoure. À ma droite, M. Jean-Louis Dufresne, qui est mon chef de cabinet. Je vois en arrière également un membre de la fonction publique, que je salue aussi, et je les remercie de leur assiduité à nos travaux de discussions sur les crédits.

Comme vous le savez, j'ai tenu à être le titulaire des dossiers Jeunesse, comme ça a été le cas pour plusieurs de mes prédécesseurs, avec l'appui formidable et enthousiaste de la députée Richmond, qui succédait à la députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré, car c'est une charge qui est particulièrement importante pour moi.

À mes yeux et à nos yeux, les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain, et si, au cours des deux premières années de notre mandat, nous avons tenu à mettre de l'ordre dans les finances publiques, c'était d'abord et avant tout pour qu'ils puissent bénéficier de la liberté de choix lorsque ça sera à leur tour de façonner le Québec pour qu'ils puissent eux aussi aller de l'avant avec les grands projets qui, collectivement, leur tiendront à coeur. Le message que je souhaite lancer aujourd'hui, c'est que le gouvernement place les jeunes au coeur de son action et de ses choix.

Nous le savons très bien, l'atteinte de l'équilibre budgétaire a nécessité de nombreux efforts. Ça n'a pas été facile. Ces efforts portent maintenant leurs fruits, et les jeunes particulièrement vont en bénéficier. L'atteinte de cet équilibre nous permet notamment de poursuivre la réduction du poids de la dette en continuant les versements au Fonds des générations. Il faut regarder la réalité en face, ce sont nos enfants, nos petits-enfants qui vont hériter de cette dette et de la facture. Heureusement, depuis maintenant 10 ans, le fonds a permis au gouvernement de réserver, chaque année, une partie de ses revenus à la réduction de la dette, et cela, au bénéfice des générations futures. En fait, le Fonds des générations est probablement la mesure d'équité intergénérationnelle la plus puissante qu'un gouvernement ait adoptée.

Dans un horizon plus rapproché, notre gouvernement a aussi mis en place plusieurs initiatives porteuses pour les jeunes. Mentionnons d'abord la Politique québécoise de la jeunesse, lancée le 30 mars dernier ici même, à la salle du Conseil législatif, devant plus de 200 jeunes et partenaires. Présentée en compagnie de la députée de Richmond et plusieurs membres du Conseil des ministres, elle est le fruit d'une belle collaboration entre les différents ministères et d'une large consultation. J'aimerais par ailleurs rappeler et saluer la contribution, comme je l'ai dit tantôt, de la députée de

Charlevoix—Côte-de-Beaupré dans le cadre de ces travaux. Déclinée en cinq axes, la Politique québécoise de la jeunesse s'est vue confirmer des crédits de 181 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du budget 2016-2017. Nous aurons sans aucun doute, au cours des prochaines heures, l'occasion de l'aborder plus en détail.

Le gouvernement a aussi présenté, cette année, un plan économique appuyé sur quatre piliers qui ont chacun leur incidence sur la jeunesse : la formation, l'innovation, l'attraction et la rétention des meilleurs talents et la transition vers une économie plus sobre en carbone. Le premier élément de ce plan, c'est de soutenir les grandes missions de l'État, au premier chef, l'éducation. De tous les services publics, c'est l'éducation qui a le plus grand effet sur les jeunes. Elle est, à plusieurs égards, la clé de leur avenir. Les jeunes consultés lors de la consultation publique ont été nombreux à parler de l'importance d'un milieu scolaire stimulant, de bâtiments adaptés pour favoriser la persévérance scolaire. Le plan de réussite en éducation prévoit donc 500 millions de dollars supplémentaires, au cours des trois prochaines années, pour accroître la réussite en éducation, notamment en offrant un environnement d'apprentissage stimulant, en accompagnant les jeunes afin d'éviter le décrochage, en soutenant la pratique d'activités physiques et d'activités culturelles. Ce sont toutes des actions que nous prônons aussi dans la Politique québécoise de la jeunesse. Nous comptons également renforcer les liens entre les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises pour mieux répondre aux besoins des jeunes et du marché du travail.

Le plan pour la réussite en éducation prévoit également des investissements de 700 millions de dollars pour rénover, améliorer l'état des établissements d'enseignement en plus de construire et d'améliorer les installations sportives qui profitent majoritairement aux jeunes. Le ministre de l'Éducation a d'ailleurs donné le coup d'envoi de ces travaux, cette semaine dans la région de Montréal, avec des investissements de 367 millions de dollars pour cette année.

De plus, avec l'objectif de contribuer à la vitalité des collèges et des programmes d'études en région et à l'international, le gouvernement consacrera des montants de 5 millions en 2016-2017 et de 4 millions à partir de 2017-2018 afin notamment d'accroître la mobilité des étudiants québécois, d'augmenter le rayonnement de l'enseignement supérieur par l'internationalisation des programmes d'études. Aussi, par un nouveau partenariat avec les Offices jeunesse internationaux du Québec, connus maintenant sous le nom LOJIQ, l'organisme élargira sa programmation aux territoires québécois et canadiens avec l'aide d'un investissement de 20 millions sur cinq ans. La création du programme Québec volontaire favorisera la mise en oeuvre de projets locaux d'utilité collective et de la mobilité interrégionale des jeunes. Cette entente, financée en partenariat avec LOJIQ, sera à hauteur de 10 millions sur cinq ans.

L'éducation a permis des avancées considérables dans tous les secteurs et permettra au Québec de continuer à briller dans un monde en perpétuel changement, ce qui nous amène à aborder la question des talents. Le Québec a besoin plus que jamais pour avancer, pour briller, que tous les talents soient mis à contribution. Il est inconcevable que, dans une société dynamique comme la nôtre, nous laissions un jeune de côté, alors qu'il pourrait se réaliser personnellement, bien sûr, sur le marché du travail et contribuer à faire avancer le Québec.

C'est donc pour inciter plus de Québécois et de Québécoises à intégrer le marché du travail que le budget 2016-2017 vient bonifier la Prime au travail, qui contribue à valoriser leurs efforts.

Gardant en tête les besoins des jeunes les plus vulnérables, le budget prévoit aussi d'augmenter les sommes affectées au parcours des jeunes en entreprises d'insertion. Ces parcours aident des jeunes éprouvant des difficultés socioprofessionnelles importantes, notamment les jeunes qui sortent des centres jeunesse. Les entreprises d'insertion offrent à ces jeunes un encadrement soutenu pour développer leurs compétences et leurs connaissances professionnelles ainsi que leur savoir-être.

• (19 h 10) •

Toujours dans l'optique de profiter des apports de tous nos jeunes, le budget 2016-2017 comprend aussi des initiatives qui ciblent d'autres groupes, comme les nouveaux arrivants au Québec ou les étudiants étrangers, dont nous souhaitons retenir les talents.

En parlant de talent, le secteur de la technologie a connu des progrès fulgurants, notamment en ce qui a trait aux technologies portables et aux réseaux sociaux, grâce à de jeunes entrepreneurs qui mettent leur talent au service de la collectivité et prennent des risques pour faire avancer leurs projets, leurs ambitions et le Québec. En tant que société innovante, le Québec continuera de prendre sa place à l'échelle mondiale dans ce domaine, notamment grâce à une stratégie numérique ambitieuse dotée d'un budget de 162 millions de dollars sur cinq ans.

Parmi les mesures de la stratégie, mentionnons la bonification du crédit d'impôt relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME, un nouveau crédit d'impôt pour les grands projets de transformation numérique et une réduction d'impôt pour les sociétés innovantes.

Il faut absolument intégrer également la lutte aux changements climatiques dans notre plan économique parce que, comme Ban Ki-moon le disait, il n'y a pas de plan b car il n'y a pas de planète b. C'est pour ça qu'on s'est fixé des objectifs ambitieux et c'est pour ça qu'on fait de la lutte aux changements climatiques un facteur de croissance et de prospérité plutôt que d'opposer environnement à économie, comme certains, malheureusement, continuent à le faire.

C'est dans l'optique de soutenir les actions de lutte contre les changements climatiques que j'ai annoncé, en décembre dernier, une série de mesures totalisant plus de 25 millions de dollars qui se déclinera sur cinq ans pour appuyer trois mesures ciblées : appuyer des projets de coopération entre les lieux académiques de la recherche et de la coopération internationale au Québec et leurs partenaires du Sud; versement au fonds pour les pays moins avancés, qui vise à financer des programmes d'action et d'adaptation dans 48 pays; une mesure de diplomatie climatique jeunesse et francophonie visant à renforcer les capacités des pays francophones les plus vulnérables à négocier en français et à mettre en oeuvre les engagements climatiques internationaux.

Dans cet ordre d'idées, le budget présente des mesures concrètes qui permettront de développer de nouvelles technologies vertes, par exemple, participation au consortium Valorisation Carbone Québec, qui développera des technologies

de captation et de revalorisation du carbone, réduction de consommation d'énergie avec le crédit d'impôt RénoVert pour les familles, et, bien sûr, la question des jeunes entrepreneurs technologiques est de première importance, et le soutien à nos jeunes entrepreneurs, de manière générale, a retenu notre attention.

Lors de la consultation qui a mené à cette politique, nous avons beaucoup entendu parler de l'importance de soutenir non seulement le démarrage de nouvelles entreprises, mais aussi la reprise d'entreprises existantes. Entre autres, le cas de la transmission des entreprises familiales aux nouvelles générations a été soulevé. Je suis très fier de dire que le Québec a mis de l'avant une solution novatrice pour assurer un meilleur traitement fiscal pour la transmission de l'entreprise familiale. C'est un coup de pouce vital pour plusieurs entreprises, plusieurs jeunes repreneurs, notamment en région.

Voici là quelques exemples concrets démontrant que les jeunes sont au centre de l'action gouvernementale. Notre Politique québécoise de la jeunesse, qui sera appuyée par une stratégie déclinant l'ensemble de l'action gouvernementale en matière de jeunesse et de trois stratégies d'action pour la jeunesse autochtone, demeure la pièce maîtresse de notre réponse aux besoins et aux aspirations des jeunes du Québec parce que les jeunes d'aujourd'hui, M. le Président, sont déjà à l'oeuvre pour construire le Québec de demain. Merci.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. J'invite maintenant le porte-parole de l'opposition officielle à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de sept minutes. M. le député de Saint-Jean, c'est à vous, la parole.

M. Dave Turcotte

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Mes salutations tout d'abord à M. le premier ministre, ainsi que les gens du Secrétariat à la jeunesse, mes collègues députés du gouvernement, Mme l'adjointe parlementaire, effectivement, du premier ministre, mon collègue le député de Chambly de la deuxième opposition, tous les gens du ministère du Conseil exécutif, les gens du secrétariat, différents représentants d'organismes jeunesse qui sont actifs au Québec.

Je ne prendrai pas, bien entendu, tout mon temps pour mes remarques préliminaires parce qu'on a peu de temps pour poser beaucoup de questions. J'ai eu l'expérience ce matin. Mais je tiens quand même, M. le Président, à souligner, dans un premier temps, oui, effectivement, le premier ministre en a parlé dans ses remarques, le dépôt de la Politique québécoise de la jeunesse, qui était, il faut le dire, très attendue, très attendue. Bon, ça fait déjà un certain nombre d'années, de mois, là, que plusieurs personnes ont oeuvré.

J'aimerais profiter de l'occasion, M. le Président, pour rappeler le travail que nous avons fait lorsque nous étions le gouvernement avec Mme Pauline Marois, qui était aussi ministre responsable de la Jeunesse avec Léo Bureau-Blouin, pour déposer notre livre blanc que nous avons déposé ici, à l'Assemblée nationale. Et je vois que quelques idées, d'ailleurs, ont été reprises dans la politique, bon, avec d'autres idées. On pourra avoir la discussion ici aujourd'hui, mais rappeler tout le travail qui avait été fait de tournée dans les régions, dans les circonscriptions, avec la tournée Destination 2030 qui a été faite.

Donc, moi, ma crainte, et je l'avais mentionné l'année passée au premier ministre, c'est que tout ce travail-là qui a été fait, cette mobilisation citoyenne, tant par la tournée Destination 2030, tant par la consultation via le site Internet où les gens pouvaient faire de... transmettre... un lieu de dépôt d'idées, de documents, d'orientations que les jeunes eux-mêmes pouvaient soumettre ou des organisations jeunesse, que tout ça pouvait être perdu.

Cependant, lorsque nous avons déposé le livre blanc, nous avons dit aussi que nous voulions avoir une commission parlementaire ici, où tous les partis politiques, au fond, hein, parce qu'une commission parlementaire, c'est ça... donc, que les députés puissent être ici et intervenir pour élaborer cette Politique québécoise de la jeunesse.

Donc, c'est sûr, M. le Président, que nous trouvons ça dommage que cette idée de commission parlementaire sur l'élaboration de la Politique québécoise de la jeunesse n'a pas été reprise parce que des groupes avaient préparé des mémoires. Il y a eu une consultation, là, de l'autre côté de la rue, là, au Château Laurier, bien entendu, mais une commission parlementaire aurait été un outil et une occasion pour justement que ces jeunes, qui ont travaillé, qui ont été consultés, qui ont élaboré des idées, puissent être ici, à l'Assemblée nationale, et nous amener... Et ça, premièrement, en termes de coconstruction de politiques publiques, c'est très intéressant, mais aussi en termes de participation citoyenne pour nos jeunes, ça démontre une bonne pratique pour faire en sorte que les jeunes aient pu justement expérimenter et se familiariser aux institutions démocratiques dans le but éventuellement, justement, de s'impliquer davantage dans notre collectivité, dans notre société.

Ceci étant dit, M. le Président, j'aimerais rappeler un certain nombre de décisions du gouvernement actuel qui affectent les jeunes du Québec et je crois qu'il faut aussi avoir ça en tête. L'année passée, nous avons passé un bon nombre du temps des crédits à questionner le premier ministre sur la décision du gouvernement d'abolir les forums jeunesse au Québec. Je comprends que le premier ministre pourrait nous dire qu'il ne les a pas abolis, mais, n'ayant plus d'argent, le résultat est le même.

Donc, éventuellement, j'aimerais ça, connaître l'opinion du premier ministre sur le projet Citoyenneté Jeunesse, qui a été déposé par les forums jeunesse, qui se sont pris en main puis qui ont travaillé à s'organiser, à présenter quelque chose vivant la réalité qui leur était mise, malgré des écrits du gouvernement où... confirmaient le financement, et on a vu que, finalement, des ententes et des lettres signées du gouvernement, des fois, ça ne vaut pas grand-chose.

La réforme des carrefours jeunesse-emploi, M. le Président. Nous avons mis de côté des jeunes qui sont aux études, des jeunes qui sont sur le travail à statut précaire, qui auraient besoin d'aide pour avoir de meilleurs emplois, une meilleure qualité de vie. Il faut être conscient aussi de ça, M. le Président.

Le projet de loi n° 70, que nous étudions actuellement, qui, on le sait, hein, a pour cible les jeunes à l'aide sociale. Quand on sait que ces jeunes-là ont aussi besoin d'aide, ils n'ont pas juste besoin... comme dans l'expression la carotte

ou le bâton, ce n'est pas juste le bâton qu'ils ont besoin, ils ont besoin d'aide, d'accompagnement. Il y a des organismes qui les aident au quotidien. Ces organismes-là n'ont pas de réinvestissement dans leur financement à la mission. Donc, il faut l'avoir en tête, M. le Président.

Et je terminerai sur les centres de la petite enfance pour nos jeunes familles, un outil essentiel pour donner une chance à nos jeunes familles de pouvoir être sur le marché du travail, que les deux conjoints puissent être sur le marché du travail à faibles coûts. Il y a eu une décision, effectivement, du gouvernement, M. le Président, d'attaquer le modèle des centres de la petite enfance par la nouvelle tarification et les nouveaux coûts, la nouvelle taxe famille du gouvernement.

Donc, je vais m'arrêter ici, M. le Président, mais nous aurons des questions, nous aurons l'occasion d'avoir, j'espère, je le souhaite, des réponses de la part du premier ministre, de la part du gouvernement parce qu'on considère que l'action des jeunes, les idées des jeunes... et l'aide que les jeunes ont besoin est aussi importante, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le député de Saint-Jean. Je cède la parole au porte-parole du deuxième groupe de l'opposition pour faire ses remarques préliminaires pour un maximum de cinq minutes. M. le député de Chambly.

M. Jean-François Roberge

M. Roberge : Elles seront très, très brèves, M. le Président. Je veux simplement saluer mon collègue, M. le premier ministre, tous les collègues en face et toute l'équipe ministérielle ainsi que, bien sûr, tous les représentants des groupes jeunesse dont j'apprécie beaucoup la présence ici. Et je m'arrête tout de suite. Je veux garder du temps pour nos échanges certainement très constructifs dans les prochaines minutes. Donc, je garde mes minutes.

• (19 h 20) •

Le Président (M. Matte) : Je vous remercie, M. le député de Chambly. Alors, je suis maintenant prêt à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour un premier bloc d'échange. M. le député de Saint-Jean, à vous la parole pour un bloc de 20 minutes.

Discussion générale

M. Turcotte : Merci, M. le Président. J'aimerais tout d'abord aborder la question... Nous allons... Il y a comme un éléphant dans la pièce, ici, là, qui s'appelle la Politique québécoise de la jeunesse. On va commencer par ça parce que c'est d'actualité mais aussi parce que nous avons quelques questions importantes sur cet enjeu.

J'aimerais connaître tout d'abord l'opinion du premier ministre sur le projet Citoyenneté Jeunesse, qui a été présenté par les forums jeunesse du Québec, voir qu'est-ce que le premier ministre en pense et s'il les appuiera, s'il y aura du financement et de l'aide pour que, justement, ils puissent continuer leurs activités parce qu'il y a eu une expertise de développée pendant toutes ces années par les forums jeunesse au Québec, notamment pour la participation électorale de nos jeunes. On sait que c'est un enjeu important, quand même, que les jeunes puissent aller voter aux élections, ils soient incités à le faire et puissent s'impliquer dans la collectivité. Donc, est-ce que le premier ministre va appuyer financièrement le projet Citoyenneté Jeunesse?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre, à vous de répondre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Je ne suis pas certain de l'interprétation à donner à la qualification donnée à la politique jeunesse par mon collègue, il avait parlé de l'éléphant dans la pièce, mais c'est plutôt mignon. Je trouve que c'est un beau document.

Écoutez, oui, bien sûr, on a eu une longue discussion, lui et moi l'an dernier, sur la question des forums jeunesse, et par la suite j'avais rencontré les représentants des forums et je leur avais suggéré de présenter un ou des projets. Ce qu'ils ont fait, ils ont effectivement présenté un projet. Mais bien difficile pour moi de donner un suivi maintenant parce que le projet est en analyse. Comme tous les autres projets, il sera analysé selon les mêmes critères, c'est-à-dire les objectifs, le rapport entre l'investissement requis et les résultats, le dédoublement ou non par rapport à d'autres projets existants. Et cette analyse est débutée, je crois, et elle va se poursuivre au cours des prochaines semaines.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. J'entends la réponse du premier ministre, mais il faut aussi avoir en tête... Les forums jeunesse existaient depuis un certain nombre d'années au Québec. Ils ont montré qu'ils étaient capables de livrer la marchandise en termes de programmes, d'innovation, de jeunes rejoins, de bonne gestion, quand même, il faut le dire, hein, des faibles coûts de frais de fonctionnement. L'argent allait beaucoup plus à organiser des activités pour la sensibilisation, rejoindre les jeunes partout dans les institutions scolaires, etc.

Donc, le premier ministre, de sa réponse, c'est comme si c'était un projet analysé parmi tant d'autres, là. Je comprends qu'il y a plein de demandes, mais, en même temps, c'est une organisation qui était déjà reconnue par le gouvernement, financée, qui avait même un rôle quand même important auprès du gouvernement en termes de conseil. Et là c'est comme s'il devenait parmi tant d'autres, puis on... Donc, je comprends la réponse... bien, j'entends la réponse du ministre, mais j'aimerais ça que le premier ministre soit plus explicite sur ce projet.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, difficile pour moi d'être plus explicite. Le projet a été déposé, il doit être analysé, il sera analysé au cours des prochaines semaines, et on verra la recommandation qui est faite par le secrétariat suite à cette analyse.

Mais je voudrais rappeler également une partie de la discussion qu'on avait eue l'an dernier au sujet de la réaffectation des sommes. On se souvenait que, sur 14 millions, il y avait 10 millions qui étaient pour les fonds régionaux et 4 millions pour les frais de fonctionnement. L'ensemble des sommes, qui faisait 14 millions, a été réinvesti dans des projets, notamment le projet Québec volontaire, qui est une belle innovation. Donc, il n'y a pas de perte pour la jeunesse. Il y a un gain, en fait, en termes de projets concrets pour les jeunes et par les jeunes, et on va continuer dans cette même direction.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je cède la parole au député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Bon, justement, on va parler du programme Québec volontaire, qui, à première vue, se rapproche quand même, il faut le mentionner, de l'idée qui avait été soumise dans le livre blanc par Léo Bureau-Blouin. Cependant, j'aimerais comprendre et connaître quels ont été les motivations ou les critères d'analyse qui ont amené au choix de l'organisme LOJIQ pour, au fond, gérer ce programme-là. Est-ce qu'il y a eu une évaluation, un appel de candidatures d'organismes qui pourraient être intéressés à gérer ça ou si ça a été un choix comme ça?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, ce n'est pas un choix comme ça. C'est la mission de LOJIQ de faire ça. C'est leur rôle de coordonner les stages des jeunes non seulement ici, mais ailleurs également, au niveau international, et c'est un des éléments les plus importants de la fondation des offices internationaux de la jeunesse. Et ça nous a permis, ces changements qu'on a faits dès 2015-2016, d'investir 7,8 millions de dollars, dès 2015-2016, dans le programme Québec volontaire pour octroyer des bourses pour les participants au programme pour l'ensemble de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Alors, il fallait faire en sorte que l'offre de stage pour les jeunes soit consolidée au sein d'un guichet unique que deviendraient Les offices jeunesse internationaux du Québec, de mettre à profit l'expérience et le savoir-faire acquis par LOJIQ en matière de mobilité jeunesse internationale, d'élargir cette offre à l'ensemble de la jeunesse sur l'ensemble du territoire québécois et canadien. On annonce donc l'élargissement de la progression de LOJIQ dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse, la création du programme Québec volontaire, soit un investissement supplémentaire du Secrétariat à la jeunesse dès 2015-2016.

Et il faut rappeler que, suite à la fin du financement des forums jeunesse régionaux et des fonds régionaux d'investissement jeunesse, le premier ministre, c'est-à-dire moi, s'est engagé à ce que les sommes ainsi dégagées ne fassent pas l'objet d'économies. D'une part, ces sommes serviront au financement du nouveau partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi, d'autre part, ces sommes serviront au financement de nombreux projets dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 dans le programme Québec volontaire et l'élargissement de la programmation de LOJIQ. Il reste combien de temps, M. le Président?

Le Président (M. Matte) : Oh! 13 minutes.

M. Couillard : Bon, peut-être que ma consœur voudrait ajouter quelques éléments.

Le Président (M. Matte) : Mais on est encore sur le temps de l'opposition.

M. Couillard : On est encore sur le temps de l'opposition. O.K. Excusez-moi.

Le Président (M. Matte) : Ça va? Je vous remercie, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. C'est parce que les réponses, hein, ministérielles sont sur notre temps, puis on a beaucoup de questions. Ça fait que ce n'est pas que ce n'est pas intéressant, sinon on ne poserait pas de question. On veut avoir des réponses, donc il faut laisser le temps. Mais, en même temps, il y a des fois aussi, l'art, hein, d'être court et concis dans nos réponses, comme j'essaie de le faire dans mes questions, même si, des fois, je m'emporte...

Quel est, au fond... parce que le premier ministre nous mentionne, M. le Président, bon, LOJIQ, dans leur rôle, bon, les stages à l'international mais aussi au Québec. Quelle est la proportion, actuellement, de stages ou de jeunes qui, en ce moment, sont aidés par LOJIQ, qui sont sur le territoire du Québec, dans les régions du Québec, versus à l'international?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre. Ou on peut peut-être prendre une autre question.

M. Couillard : Oui, bien, c'est l'office international au départ, mais la réforme qu'on fait permet d'ajouter des stages au Québec. Donc, c'est nouveau, c'est un ajout. C'est une bonne nouvelle.

Le Président (M. Matte) : Ça va, M. le député de Saint-Jean?

M. Turcotte : Oui, ce n'était pas ça, ma question parce que moi, je n'avais pas entendu parler qu'il y avait des jeunes qui étaient dans les régions du Québec, là, avant le dépôt de cette politique-là. Donc, ma question demeure la

même. En ce moment, le projet, c'est d'avoir une sélection de jeunes qui vont pouvoir se déployer un peu partout dans les régions du Québec pour vivre des expériences, faire, bon, du bénévolat, etc. Quels sont ces jeunes-là, hein? Comment on va choisir ces jeunes-là?

Et la question qui demeure aussi, c'est : Quelle est l'expertise de LOJIQ dans les régions ou la présence de LOJIQ dans les régions du Québec et pour pouvoir bien accompagner et suivre ces jeunes-là qui seront quand même, il faut le dire, là, déployés un peu partout au Québec?

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre.

M. Couillard : Il s'agit vraiment d'une opportunité extraordinaire pour nos jeunes. On parle de 800 000 heures de volontariat qui vont impliquer probablement 3 000 jeunes. Au départ, les projets vont être sélectionnés par les communautés, les organismes à partir desquels jailliront ces projets soumis à LOJIQ, qui a une expertise considérable dans la gestion de la mobilité, la logistique, l'organisation des stages et également la pertinence des différents stages au niveau international. On leur ajoute une mission plus spécifiquement québécoise, mais la majorité de leurs interventions sont internationales.

Je veux quand même dire que ce programme, avec le 7,8 millions de 2015-2016 et les 4 millions par année des années suivantes, de façon cumulative, arrive à près de 28 millions à terme. Alors, c'est quand même considérable comme initiative. C'est, bien sûr, fait également en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Donc, il faut saluer cette initiative-là. Je crois que c'est une nouvelle qui va être très, très, très bien accueillie. Le financement, donc, permet de réaliser un élargissement de la programmation aux territoires québécois, canadien à l'international et permet l'augmentation du nombre de participants.

• (19 h 30) •

M. Turcotte : M. le Président...

Le Président (M. Matte) : Un instant! Est-ce que la réponse est terminée?

M. Couillard : Bien, je pourrais peut-être ajouter parce qu'on a reconnu la participation et la contribution de M. Léo Bureau-Blouin dans sa consultation, qui a été d'ailleurs intégrée à notre réflexion pour produire la politique jeunesse. Lui-même avait mentionné l'idée de ce service civique nommé Québec volontaire, je le cite : «...qui permettra à des jeunes Québécois de faire du volontariat dans des régions du Québec et du monde», etc. Donc, c'est une idée qui appartient à beaucoup de monde et également à la formation politique de mon collègue.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je cède la parole au député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Je crois qu'on chemine beaucoup dans l'évolution, là, de l'explication de ce programme-là. Est-ce qu'il y aura des jeunes issus de clientèles plus éloignées? Est-ce que ce sera une source de motivation pour ces jeunes-là, en vivant une expérience de bénévolat, d'implication dans la communauté pour justement peut-être leur redonner le goût à s'impliquer dans la société ou à se réinsérer dans la société ou est-ce que ça va être une occasion pour des jeunes de connaître des régions du Québec pour peut-être éventuellement s'y établir, se trouver un emploi, fonder une famille dans ces régions-là?

Le Président (M. Matte) : J'invite le premier ministre.

M. Couillard : Bien, il ne faut pas confondre avec Place aux jeunes en région. Ça, c'est plus du ressort de ce programme-là. Je crois que l'attrait principal pour les jeunes, ça va être les stages internationaux. Les jeunes ont beaucoup soif de contact international. Le monde, pour eux, est beaucoup plus large que celui qu'on a connu, nous, à l'époque où on avait leur âge. Et on veut viser la plus grande mixité possible dans la provenance des jeunes, autant que possible, les jeunes qui sont dans la catégorie qu'on avait discutée l'an dernier, qui ne sont ni à l'emploi, ni à l'étude, ni en formation. Donc, des gens qu'on veut motiver. Et il n'y a pas grand-chose de plus motivant qu'une expérience concrète de stage à l'international mais également, lorsque ce sera possible, au Québec ou ailleurs au Canada parce qu'il sera possible également d'aller faire des stages dans d'autres provinces canadiennes, ce qui, j'en suis certain, réjouira mon collègue de l'opposition officielle, de façon à développer davantage le sentiment commun d'appartenance des jeunes Québécois et des jeunes Canadiens autour de ce vaste pays qui est le nôtre. Je vois l'enthousiasme, d'ailleurs, dans son visage lorsque j'élabore sur cette notion.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. J'invite le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Bien, c'est une belle occasion aussi, pour les jeunes du Québec, justement de voir les différences, hein, qui sont présentes au Canada, et peut-être justement d'avoir un sentiment plus grand d'appartenance au Québec, et de voir justement que le Québec peut devenir un pays et voler de ses propres ailes parce que c'est souvent quand on voit ce qui se passe ailleurs que ça nous donne le goût aussi d'être maîtres chez nous.

Mais, au-delà de ça, parce que ce n'est pas l'objectif ici des crédits de parler de cette question-là, mais on peut quand même se dire des choses, là, des 3 000 jeunes... C'est parce que, là, j'ai entendu quelque chose du premier ministre, de la bouche du premier ministre, qui m'a un peu questionné. Il dit : Si c'est possible, hein, dans les régions du Québec. Si c'est possible. Moi, je me dis : Bien là, est-ce que c'est attaché ou pas, là? C'est quoi, la proportion du 3 000 jeunes qui iront à l'international ou pourront se déployer dans les régions du Québec ou dans le pays voisin, là, qui est le Canada?

Et le premier ministre a mentionné Place aux jeunes en région. Justement, c'est une bonne idée, là, que le premier ministre me soumet. Est-ce que Place aux jeunes en région sera mobilisé dans ce programme-là pour justement accompagner et faire en sorte que les jeunes qui seront un peu partout dans les régions... parce que Place aux jeunes en région sont quand même présents dans toutes les régions du Québec. Donc, il y aurait un beau partenariat intéressant que le premier ministre, là, sans peut-être le vouloir, mentionne justement pour... Parce qu'il dit «si possible». Bien, moi, je crois que, justement, un organisme présent partout dans les régions du Québec pourrait aider à faciliter ce genre de programme là et faire en sorte que nos jeunes puissent vivre les réalités, les différentes réalités des régions parce que, pour un jeune de Montréal, aller en Gaspésie ou, inversement... et même un jeune de Saint-Jean, se rendre en Abitibi, M. le Président, c'est une réalité complètement différente qui peut justement valoriser ces jeunes-là pour développer un sentiment d'appartenance à notre communauté mais aussi... oui, à l'international, c'est bien, mais aussi chez nous parce que, des fois, nos régions sont très dépayssantes l'une de l'autre.

Le Président (M. Matte) : Je cède la parole au premier ministre.

M. Couillard : Bien, notre collègue aura certainement noté avec beaucoup de satisfaction le début d'un programme de mobilité, jeunes au cégep. Il a vu certaines expériences au cégep de la Gaspésie, notamment, mais, moi qui vis à Saint-Félicien, où il y a un cégep régional avec un défi démographique considérable, cette idée d'encourager des jeunes des grandes villes à venir faire une partie de leurs études collégiales en cégep régional, à mon avis, est très, très, très porteuse. Et je pense qu'il faut réaliser que les objectifs des deux programmes ne sont pas les mêmes. Avec volontaire Québec, avec le projet dont on parle ici, on vit des expériences courtes d'immersion ou de volontariat. C'est un peu différent du programme Place aux jeunes en région, qui, bien sûr, non seulement est maintenu, mais est soutenu et va nous permettre d'organiser des séjours exploratoires, développer un site Internet, faire du soutien à distance dans le but de susciter, pour les jeunes de 18 à 35 ans, la présence, et l'installation, et le maintien en région.

Donc, c'est, on pourrait dire, complémentaire, oui, mais ce n'est pas la même finalité, ce n'est pas les mêmes objectifs. Et je pense qu'on est mieux de se regrouper autour d'une même mission ou d'une même expérience, tout en sachant que, forcément, il y aura des contacts entre les deux organisations.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Saint-Jean pour les quatre minutes. Il vous reste quatre minutes, M. le député.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. J'aimerais beaucoup poursuivre sur ce programme parce qu'effectivement moi, je trouve que c'est une excellente idée de pouvoir permettre à des jeunes d'aller à l'international, d'aller dans les régions du Québec. Bon, le premier ministre l'a mentionné, nous l'avions mis à l'époque dans notre livre blanc. Malheureusement, faute de temps, je vais devoir passer à un autre sujet.

J'aimerais aborder, dans la catégorie, peut-être, des occasions manquées de la politique jeunesse, la Politique québécoise de la jeunesse, la question des sièges pour les jeunes sur les conseils d'administration, notamment des sociétés d'État, une demande, hein, fortement appuyée par Force Jeunesse. Plein de gens l'ont appuyée. Le chef de l'opposition officielle, le chef du Parti québécois l'avait appuyée durant la course à la chefferie et, par la suite aussi, a eu l'occasion de l'appuyer. Plusieurs partis politiques... je crois que mon collègue aussi l'avait appuyée. Donc, d'autres organismes l'ont appuyée.

Est-ce que le premier ministre a fait une réflexion, depuis l'émission de cette proposition de la part de Force Jeunesse, pour justement poser un geste pour favoriser l'augmentation du nombre de jeunes dans nos conseils d'administration, mais aussi qu'il y ait des sièges réservés pour les jeunes dans nos conseils d'administration?

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le député de Saint-Jean. Je cède la parole au premier ministre.

M. Couillard : Mais, M. le Président, c'est très intéressant comme sujet. Il y a un de nos collègues, en plus de la députée de Richmond, qui est très intéressé à ça, c'est notre collègue le député de Sainte-Rose, qui, bien sûr, est fortement intéressé par cet élément-là, avec raison. Et vous allez la retrouver dans l'axe Entrepreneuriat, à la mesure 5,5, qui est : «Faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels et préparer la relève.»

Alors, bien sûr, ça encourage les jeunes à proposer leur candidature à des postes décisionnels, dont des sièges dans les sociétés d'État. Et je voudrais insister sur un élément. Il faut être prudents, surtout au début. Il faut que les jeunes qu'on proposerait, et on veut le faire, pour être sur les C.A. des sociétés d'État soient formés comme administrateurs. Il n'y a rien de plus négatif que de commencer une expérience semblable uniquement parce qu'il faut le faire sans s'assurer que les personnes qui vont siéger pourront apporter une contribution accrue à l'organisation. Alors, ce n'est pas parce qu'on est jeune qu'on n'aura pas une contribution accrue, mais il faut au moins s'assurer de donner accès à ces jeunes-là à des programmes de formation pour administrateur, par exemple, qui leur permettront d'être des membres à part entière du conseil d'administration dès leur arrivée.

Alors, on est favorables, M. le Président, à ce qu'il y ait des jeunes, encore faut-il définir ce qu'on entend par «jeune», quelle est la limite d'âge qu'on entrevoit, mais ça m'apparaît important, comme on l'a fait avec la parité hommes-femmes. C'est au niveau des sociétés d'État qu'on a commencé à faire des progrès véritables il y a plusieurs années. Et je crois que, pour les jeunes, pour la présence des jeunes, c'est de cette façon que ça va se faire. Je déconseillerais cependant d'y aller par quota ou par fixation de nombres précis de sièges. Il faut saisir les occasions, sélectionner les jeunes les mieux préparés et les présenter comme candidats.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre.

M. Turcotte : M. le Président, juste en terminant là-dessus, parce que mon temps a été coupé, les forums jeunesse étaient une belle occasion, une belle école pour nos jeunes de siéger sur des conseils d'administration, d'apprendre justement comment ça fonctionne. Donc, je crois que le premier ministre pourrait cheminer dans sa réflexion et faire en sorte qu'au moins Citoyenneté Jeunesse pourrait être appuyé.

Le Président (M. Matte) : Maintenant, je reconnais, pour un bloc de 20 minutes, les représentants du gouvernement.

• (19 h 40) •

Mme Vallières : Merci, M. le Président. Salutations au premier ministre. Contente de vous retrouver ici. Chers collègues de l'opposition, collègues de la partie ministérielle également. J'aimerais saluer le personnel de l'Assemblée nationale qui font les crédits, eux aussi, avec nous. Merci beaucoup de votre présence.

D'abord, merci, un merci particulier au premier ministre de la confiance qu'il m'a témoignée en me demandant d'être son adjointe pour les dossiers jeunesse, dossiers qui m'ont toujours tenu très à cœur. Et donc j'ai bien vu l'évolution dans les dernières années. Entre autres, le collègue de Saint-Jean-sur-Richelieu parlait du livre blanc, et tout ça. J'étais bien au fait de ce qui s'y passait également.

Vous savez, le premier ministre a été très clair dans ses messages. Le gouvernement doit placer les jeunes au cœur de son action, au cœur de ses choix. On le voit dans notre politique budgétaire par le retour à l'équilibre, par le Fonds des générations, avec l'assainissement des finances publiques aussi. Ce sont des actions sous-tendues exclusivement et vraiment très axées sur une de nos valeurs, l'équité intergénérationnelle, qui est propre à notre parti. En ce sens, il faut saluer l'ensemble du travail du gouvernement, qui est aussi toujours dans une vision pour notre jeunesse, les générations qui nous suivent également, à savoir... Dans l'histoire de la politique jeunesse, la première politique jeunesse a été rédigée en 2001. Ce n'est quand même pas si loin. Elle était là jusqu'en 2014. Et nous arrivons aujourd'hui avec la deuxième Politique québécoise de la jeunesse, qui se décline par des stratégies d'action jeunesse. La politique est là pour les 15 prochaines années, et il y aura trois stratégies d'action jeunesse qui auront chacune cinq ans. C'est important de faire bien la distinction.

Donc, la politique dont on parle et dont parlait notre collègue avec l'éléphant, son image d'éléphant dans la pièce, justement... effectivement, parce que c'est un gros travail, je pense qu'on peut le dire comme ça, qui a nécessité de nombreuses consultations. Et c'est sur ce que je voudrais m'adresser, là, au premier ministre par rapport aux consultations. On sait que les jeunes ont changé, et ça nécessitait donc... parce que les jeunes des années 80, les jeunes d'aujourd'hui, ce ne sont pas les mêmes jeunes. L'évolution est là. Mais, de façon plus globale aussi, la situation économique, la situation mondiale a évolué énormément aussi, entre autres, à cause des changements démographiques, la démographie qui va changer énormément au cours des 15 prochaines années. Le poids relatif des jeunes va diminuer, alors que la proportion des personnes âgées, elle, va croître. Donc, on a vraiment tenu compte, dans cette politique, de tout l'aspect de la... le principe de la pyramide inversée, justement, qu'on n'avait pas dans l'ancienne politique de la jeunesse. Il faut compter aussi que l'espérance de vie augmente. La décroissance de la population active aura un effet considérable, entre autres sur le marché du travail et sur la fiscalité. Donc, tout ça est tenu en compte dans l'ensemble des politiques gouvernementales mais spécifiquement dans celle de la politique de la jeunesse.

Une chose à laquelle il faut également s'adresser tout particulièrement, c'est la notion d'adaptation aux nouvelles technologies aussi. Ça va très, très vite, et ce dont on parle aujourd'hui en technologies dans l'année un de la politique jeunesse, d'après moi, on va déjà être très, très loin dans les cinq, six, sept prochaines années. Donc, allons voir dans les 15 prochaines années, d'ici la fin de la politique jeunesse. Alors, il y a une préoccupation particulière qui a été également incluse, là, dans la politique quant à l'évolution très rapide.

Donc, en parlant des consultations, on l'a mentionné tout à l'heure, on n'a pas voulu rejeter du revers de la main le travail qui avait été fait par le gouvernement précédent, les jeunes sous le Parti québécois versus les jeunes sous le Parti libéral. On s'entend que ce sont les mêmes jeunes. Ils ont été consultés et, pour être avec eux régulièrement sur le terrain, ils se demandent souvent : Quand on participe à quelque chose, qu'est-ce que ça donne? Mais voici un exemple concret de qu'est-ce que ça donne, justement. Donc, c'est important pour nous de dire : Vous avez participé, et tout ça a été pris en compte. Et une des choses fort intéressantes de cette politique, justement, c'est que, quand les gens la prennent et la consultent, c'est vraiment le reflet, un miroir de ce qui a été présenté lors de ces consultations.

Pour vous donner une idée, c'est 4 000 jeunes qui ont été consultés en tout et partout. Les gens, les organismes pouvaient déposer soit des mémoires ou des écrits, tout simplement. On voulait que ce soit le plus convivial possible pour que même les jeunes, sans que ce soit dans un mémoire très officiel, puissent... pour qu'ils puissent vraiment déposer leurs commentaires. Et c'est donc 200 contributions écrites que le gouvernement a reçues, qui sont toutes sur le site Internet du Secrétariat à la jeunesse. Et les consultations se sont conclues par une grande table ronde où 70 organismes étaient présents et où on a vraiment fait un retour sur l'ensemble des consultations, les différents axes qui étaient présentés et finalement vers quoi on s'en allait pour la politique.

Donc, il y a effectivement une différence entre la première politique jeunesse et la politique que nous avons ici aussi, mais je pense que ce qui est important pour que les gens comprennent bien puis que surtout les jeunes comprennent bien l'apport qu'ils ont eu... J'aimerais, M. le premier ministre, que vous puissiez expliquer l'évolution de la proposition initiale des consultations versus le résultat qu'on a entre les mains avec la politique que l'on a dévoilée ensemble en mars.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. La première chose qu'il faut répéter, hein, on l'a déjà dit à quelques reprises, c'est que les choses changent beaucoup plus rapidement dans les sociétés aujourd'hui qu'il y a quelques années ou quelques

décennies. Si on pense à 2001, imaginez 2001, il n'y avait pas de médias sociaux, très peu d'appareils portables de communication, c'était un univers dans lequel la jeunesse évoluait qui est déjà, 15 ans plus tard, très différent de celui dans lequel la jeunesse d'aujourd'hui évolue. Et on peut supposer, comme ma consœur l'a dit, que, dans 15 ans, il y aura encore plus de différences radicales dans le vécu de nos jeunes.

Alors, les éléments qui ont évolué, on peut les résumer rapidement en quelques éléments. D'abord, la définition de la jeunesse, le choix de circonscrire la jeunesse à la période de transition vers l'autonomie des personnes, comprise entre l'âge de 15 à 29 ans, mais en n'étant pas trop restrictifs. C'est-à-dire que, dans le cadre de certaines interventions préventives, on pourrait cibler, par exemple, les 12 à 14 ans ou, dans les cas de certaines transitions spécifiques, aller jusqu'à 30-35 ans.

Il y a des défis et des opportunités qui sont présentées suite à l'inversion de la pyramide démographique qu'on connaît actuellement. Il s'agit donc d'aider les jeunes à effectuer les multiples transitions auxquelles ils et elles seront soumis. Les solutions apportées aux défis de notre jeunesse doivent provenir d'un dialogue, et de compromis entre les générations, et d'équité entre les générations. Il s'agit d'une responsabilité partagée par l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Les orientations ont été modifiées afin de tenir compte d'une recommandation fréquemment formulée sur l'importance que la politique agisse sur l'environnement des jeunes pour qu'ils et qu'elles puissent vivre leurs propres expériences.

Il y a un cinquième axe d'intervention qui a été créé, et ça, on en parlait très peu en 2001, je me souviens très bien de cette époque, ce n'était pas quelque chose qui était dans l'air, pour mettre en évidence le rôle stratégique de l'entrepreneuriat jeunesse pour les jeunes et le développement du Québec d'ici 2030. On a demandé avec insistance qu'on inscrive l'entrepreneuriat, d'ailleurs, c'est un des cinq éléments de la politique qui a été présentée, parce que les jeunes, et c'est une bonne nouvelle, si on regarde les enquêtes diverses qui sont faites, sont beaucoup plus entrepreneurs aujourd'hui que nous l'étions nous-mêmes à leur âge, la génération précédente, ce qui est une très bonne nouvelle pour le Québec.

Une attention particulière a été également portée à certaines catégories de jeunes qui ont des besoins particuliers, comme ceux vivant une situation de handicap, les jeunes autochtones, une autre réalité qui est devenue très, très forte au cours de la consultation par les autochtones eux-mêmes et également les autres, la situation spécifique des populations autochtones, les jeunes Québécois de langue anglaise également ou ceux issus de l'immigration. Donc, ce sont les jeunes qui étaient au cœur de l'élaboration de la politique et non pas le gouvernement, ses ministères et ses organismes. Je crois qu'on les a écoutés. On a entendu leurs préoccupations, on a reflété le changement de leur monde et le changement qu'ils peuvent apporter également au Québec, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Saint-François.

M. Hardy : Merci, M. le Président. M. le premier ministre, collègues du côté gouvernemental et du côté de l'opposition, moi, je vais vous parler un petit peu, dans la politique jeunesse, du côté santé. C'est habituellement après l'âge de 15 ans qu'une majorité de personnes choisissent les sports ou les activités physiques qu'elles souhaitent intégrer à leur horaire et à leurs moyens de transport courants et qu'elles font, pour la première fois, une épicerie de façon autonome. La santé des jeunes est affectée par plusieurs facteurs outre l'environnement socioéconomique : le surpoids ou l'obésité, les comportements à risque et la détresse psychologique comme la dépression ou l'anxiété.

Chez les jeunes, les problèmes les plus courants liés à l'alimentation sont le surpoids et l'obésité et ils sont en croissance. L'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les problèmes liés à l'accès à de la nourriture, est également en hausse. Trois habitudes de consommation semblent être les principaux facteurs liés aux problèmes de santé physique dus à l'alimentation : la consommation de boissons sucrées, la consommation d'aliments préparés et l'augmentation de la taille des portions. Ces trois comportements impliquent une augmentation de l'apport énergétique, et la hausse de leur prévalence s'est faite en parallèle avec l'augmentation du surpoids au cours des dernières décennies non seulement au Québec, mais dans plusieurs autres pays.

Avec l'alimentation, la pratique d'activités physiques et sportives est l'autre déterminant majeur du problème du surpoids et de l'obésité. Elle est également un facteur important de la santé globale, autant physique que psychologique. La sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale, en partie parce qu'elle est un facteur de risque de nombreuses maladies chroniques.

• (19 h 50) •

La pratique d'activités physiques et sportives a augmenté chez les jeunes au cours des dernières années. Les activités sédentaires, comme les heures passées devant un écran, sont aussi en hausse aujourd'hui. Les jeunes se distinguent de leurs aînés parce qu'ils passent plus de temps devant l'ordinateur que devant la télévision. C'est la première fois que l'ordinateur et ses variantes, comme les téléphones intelligents et les tablettes numériques, doublent la télévision comme principale source d'activité sédentaire.

La jeunesse se distingue des autres groupes d'âge par défaut par un état de santé physique généralement très bon. Toutefois, en ce qui concerne la santé mentale, plusieurs indices révèlent que les jeunes représentent un groupe particulièrement vulnérable. Ces difficultés ont des conséquences sur le bien-être des jeunes, sur leur productivité au travail et aux études, sur leurs relations avec les amis et la famille et parfois sur leur vie elle-même. Il existe aussi des interactions entre santé mentale et santé physique. Les troubles alimentaires, par exemple, des conditions plus présentes chez les jeunes, se situent à la croisée de la santé mentale et de la santé physique.

Les jeunes cherchent à marquer leur indépendance devant leurs pairs et les adultes plus âgés. C'est une période où chaque personne vit des expériences nouvelles, et ce, sans avoir le plein contrôle de ses pulsions et inhibitions. Les comportements à risque sont une des expressions de cet état de fait. Les comportements augmentent la probabilité

d'effets adverses sur le plan physique, social ou psychologique. Ils engendrent aussi, dans certains cas, des risques pour la santé et la sécurité des autres. Les comportements à risque les plus fréquents adoptés par les jeunes sont la consommation de tabac, de drogues, la consommation excessive d'alcool, les relations sexuelles non protégées et la conduite automobile dangereuse.

La Politique québécoise de la jeunesse souhaite promouvoir les relations harmonieuses entre tous les citoyens et toutes les citoyennes dans leur vie quotidienne. Elle devrait aussi promouvoir l'établissement de rapports égaux entre les personnes, exempts de stéréotypes basés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge et la religion, les statuts socioéconomiques ou l'origine et des comportements qui découlent de ces stéréotypes.

Le renversement de la pyramide démographique et ses conséquences mettent au premier plan la nécessité d'établir un dialogue intergénérationnel respectueux. L'établissement des relations interpersonnelles harmonieuses implique aussi la prévention de l'intimidation. Que ce soit un comportement de paroles, un acte, un geste à caractère répétitif, le plus souvent délibéré, ceci a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer et ostraciser. Ce comportement peut être exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace.

Le plan d'action contre l'intimidation. Dès l'arrivée du gouvernement, le premier ministre a présidé une consultation sur la lutte contre l'intimidation, qui a mené à un plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018. Ce dernier se décline en cinq orientations : des milieux de vie bienveillants et respectueux, une population civilisée et engagée, des intervenantes et des intervenants formés et outillés, des personnes victimes, des témoins et des auteurs mieux soutenus et mieux outillés, des interventions appuyées sur des données probantes.

Il y a le tabagisme qui est un sérieux problème de la santé publique. Le tabagisme constitue la principale cause évitable de mortalité. Les décès qu'il provoque sont essentiellement dus aux nombreuses maladies chroniques dont il est un des principaux facteurs à risque. L'Assemblée nationale du Québec a adopté en 2015 la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme. À cette nouvelle loi, le gouvernement poursuit la lutte engagée contre le tabagisme en mettant en oeuvre des mesures qui visent notamment à mieux protéger les jeunes des dangers de la fumée du tabac dans l'environnement et des dangers reliés à la dépendance du tabac et en rendant ces produits moins accessibles et moins attrayants.

Donc, en résumé, la jeunesse est une étape de construction de l'identité et d'affirmation de soi. Pendant cette période, les jeunes sont confrontés à une grande diversité de premières expériences et de choix possibles. C'est un moment déterminant, notamment en ce qui concerne l'adaptation de comportements susceptibles d'influer sur leur santé physique et mentale ainsi que sur leur bien-être.

Le premier axe se concentre sur la santé et le bien-être des jeunes. En effet, les habitudes de vie favorisant la santé et la sécurité personnelle contribuent à l'atteinte d'une des plus grandes autonomies.

Donc, M. le Président, j'en viens à ma petite question. Je demanderais au premier ministre : Que pouvons-nous faire de plus pour les jeunes, pour ne pas les échapper?

Le Président (M. Matte) : Je cède la parole au premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Je vais très brièvement situer l'axe santé dans la politique, par la suite céder la parole à ma consœur la députée de Richmond.

On se souvient qu'il y a cinq axes d'intervention, dont la santé. Il faut savoir que, lors de la consultation, je pense que mon collègue le député de Saint-Jean a participé à la consultation, ça a été une demande des jeunes, d'avoir l'axe santé et qualité de vie dans la politique jeunesse, qui était absent en 2001. Une autre différence entre les valeurs et les priorités entre 2001 et 2016.

Il y a plusieurs éléments qui permettent de répondre à la question de notre collègue, mais là-dessus je céderais la parole à ma consœur la députée de Richmond sur notre temps, bien sûr.

Le Président (M. Matte) : Il vous reste trois minutes.

Mme Vallières : Merci beaucoup. Effectivement, on a pu voir, à travers les différentes consultations, à quel point l'enjeu de la santé était primordial et au coeur de l'ensemble des actions des jeunes. Peu important les axes de la politique, souvent, les jeunes revenaient eux-mêmes à des aspects de santé. Et c'est pour ça, d'ailleurs, que c'est l'axe n° 1. La plupart des gens connaissent la pyramide de Maslow, hein, donc les besoins de base. Pour eux, dans le fond, dans la politique jeunesse, ça serait l'axe 1.

Il y a un objectif général, le premier ministre vous l'a présenté tout à l'heure, mais il y a des orientations globales à la politique aussi. Donc, c'est d'offrir aux jeunes des milieux de vie sains et des environnements stimulants. Et on sait que les habitudes de vie des jeunes sont largement façonnées par les déterminants environnementaux qui affectent leurs milieux. Et l'approche, dans l'axe 1 de la présente politique, est vraiment une approche préventive parce que ce qu'on veut, c'est inculquer aux jeunes le souci d'adopter de saines habitudes de vie. Il n'est pas question d'éléments coercitifs ici mais vraiment donner le goût d'adopter des comportements sains également et qu'ils puissent évoluer dans des milieux de vie qui soient sécuritaires, également.

L'objectif est décliné en... l'axe, pardon, est décliné en cinq objectifs, dont le premier est de favoriser de bonnes habitudes alimentaires. Je pourrais ici, pour le député de Saint-François, donner un exemple de projet qui a été soumis justement pour analyse au Secrétariat à la jeunesse dans le cadre de cet objectif pour favoriser de bonnes habitudes. Il s'agit du Réseau du sport étudiant du Québec, qui propose, lui, une campagne de dénormalisation dans les écoles secondaires, réseau que l'on connaît, pour la plupart des députés, déjà tous. Et ça vise à réduire la consommation de la malbouffe, notamment des boissons gazeuses et des boissons énergétiques, en changeant la perception des jeunes à l'égard

du marketing alimentaire qui est fait, justement. On peut voir ici justement qu'on est dans une question de prévention et non pas d'obligation ou encore coercitive, à dire : On enlève tout. Nécessairement, ça passe beaucoup par l'éducation.

Le deuxième objectif de l'axe 1, c'est d'encourager un mode de vie physiquement actif, et le troisième, c'est agir sur les problèmes de santé mentale. On en entend de plus en plus parler. Et il y a des préoccupations particulières également au niveau de la santé publique, des études à faire entre les problèmes de santé mentale, également. Et un autre point qu'on a, c'est l'abus de drogue et alcool, également.

Le quatrième objectif de l'axe 1, c'est la promotion des comportements sains et sécuritaires, qui peuvent en englober plusieurs. On parle évidemment beaucoup du tabac, de la consommation des drogues et alcool. Je viens d'en parler. Et les jeunes le savent maintenant que la fondation de base d'une bonne santé globale vient assurément par les comportements sains et sécuritaires.

Et, pour favoriser les relations interpersonnelles, je me permets de prendre la dernière minute qu'il me reste, M. le Président, pour donner un autre exemple, parce que c'est intéressant d'avoir du concret aussi, qui a été proposé au Secrétariat à la jeunesse. C'est le Regroupement des Auberges du coeur qui ont proposé de mettre sur pied des ateliers de promotion des comportements sains et sécuritaires pour les jeunes plus vulnérables, nos jeunes les plus éloignés, ceux qu'on tente de rattraper, justement, pour les amener vers de la réinsertion professionnelle, de la réinsertion sociale aussi. Je pense qu'il faut leur donner des environnements le plus sain possible, mais il faut les éduquer également à ça. Et il y a tout l'aspect de la discrimination et de l'intimidation, également.

Le Président (M. Matte) : Votre temps étant écoulé...

Mme Vallières : Alors, bien des choses à dire sur cet axe 1. Merci beaucoup, M. le député de Saint-François.

Le Président (M. Matte) : ...je cède la parole au deuxième groupe de l'opposition officielle pour 20 minutes, le député de Chambly.

• (20 heures) •

M. Roberge : Merci beaucoup, M. le Président. La politique jeunesse, parmi toutes ses orientations, propose de — j'ouvre les guillemets — «favoriser les bonnes habitudes alimentaires [chez les jeunes]». Ma collègue en parlait déjà, mais c'est une orientation. C'est mou un peu. Ça reste flou, une orientation. On dit : Ah! on a des orientations, on a des axes. Il n'y a pas d'action. Tu sais, si on va voir un jeune de 16 ans, dire : Tu ne sais pas quoi? Ils ont fait une consultation, ils ont parlé à 4 000 personnes. Après ça, ils ont décidé de faire un forum. Après ça, ils ont fait un document. Là-dedans, il y a des axes. Il va dire : Oui? Qu'est-ce qui se passe maintenant? Il n'y a pas d'action. L'idée de favoriser les bonnes habitudes alimentaires, on appelle ça, en politique, pour les initiés, la tarte aux pommes. Tout le monde aime la tarte aux pommes, surtout quand on parle des bonnes habitudes alimentaires, pas de problème avec ça. On peut questionner la recette un petit peu des fois, s'il manque de contenu.

Une mesure-phare en la matière, une mesure qui viendrait changer la donne, pourrait mettre de la chair autour de l'os, pour rester dans l'image des bonnes habitudes de vie. On dit souvent que la partie ministérielle vole les idées de ma formation politique. Malheureusement, ce n'est pas vrai. Ce serait tellement le fun si c'était vrai parce que ça paraîtrait, et il se passerait quelque chose, ça changerait. Mais non.

Mais je me réessaie, je vais proposer quelque chose. On l'a fait dans notre mémoire puisqu'on a participé, évidemment, à cette consultation, à ce forum-là. C'était quand même un incontournable, il fallait le faire. Notre mémoire s'appelait *Des idées d'avenir pour une jeunesse engagée*, et on a une proposition concrète : interdire la vente de boisson énergisante aux jeunes de moins de 16 ans. Ça, ça change la donne, ça change les tablettes des dépanneurs, c'est concret, ce n'est pas un axe.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre ouverte qui a été publiée suite au mémoire de la CAQ, suite à notre proposition d'interdire la vente de boisson énergisante aux jeunes de moins de 16 ans, un extrait qui dit : «...rappelons que ces boissons peuvent contenir jusqu'à 16 [cuillerées] à thé de sucre [par cannette].» Je continue l'extrait :

«Additionnés de caféine, ces breuvages sont également associés à l'érosion dentaire — et là je continue, attention — à des troubles de sommeil, à l'agitation [...] à l'irritabilité, à des épisodes de tachycardie et de fibrillation lors de surdosage, en plus d'être contre-indiqués avec l'alcool et le sport.»

Ça fait que, là, c'est concret. On va dire : Oui, mais qui a écrit cette lettre-là? Est-ce que c'est Pierre, Jean, Jacques, un gérant d'estrade? Laissez-moi vous lire la liste des 17 groupes ou signataires. C'est là qu'on va voir que non seulement c'est des mesures concrètes, je vous ai parlé en termes scientifiques et médicaux... Et c'est signé par : Mme Corinne Voyer, directrice de la Coalition québécoise sur la problématique du poids, Mme Lucie Granger, directrice de l'Association pour la santé publique du Québec, Mme Baribeau, diététiste-nutritionniste — on ne dira pas que ces gens-là ne savent pas de quoi ils parlent — M. Boisvert, docteur en kinésiologie, M. Dionne, pharmacien, Mme Dubeau, directrice régionale, Québec, Les diététistes du Canada, Mme Jobin, nutritionniste, M. Juneau, cardiologue, M. Pierre Lavoie — est-ce que c'est utile d'expliquer qui est M. Pierre Lavoie au Québec? — Mme Lefebvre, une nutritionniste, M. Lucas, Département de médecine sociale préventive de l'Université Laval, Mme Lucia, directrice générale de la Fédération des kinésologues du Québec, M. Manibal, directeur général de Tennis Québec, Mme Marchand, directrice des opérations à la fédération des éducateurs et éducatrices... les profs d'éducation physique, donc, qui côtoient ces jeunes de moins de 16 ans. J'achève. Mme Forget Marin, directrice, affaires santé, recherche à la Fondation des maladies du coeur — encore une fois, on est concrets — M. Ruest, un maire, Mme St-Pierre, un docteur, M. Roel, P.D.G. du Réseau du sport étudiant du Québec.

Donc, quand ces gens-là parlent de troubles de sommeil, d'agitation et d'irritabilité, ils ne parlent pas à travers leur chapeau. Savez-vous le nom qui manque ici? C'est un autre docteur, M. le Dr Philippe Couillard. Ça, c'est le nom qui

manquait. Mais on a des nutritionnistes, pharmaciens, diététistes, kinésologues, profs de gym. C'est appuyé. Tous ces gens-là ont dit : La CAQ a raison.

Donc, ma question aujourd'hui : Est-ce que le gouvernement, est-ce que le premier ministre peuvent se rendre... j'ai le goût de dire au consensus scientifique de tous ceux qui connaissent la santé au Québec puis dire : Oui, on a un axe, on a un axe, favoriser les bonnes habitudes alimentaires, mais, à ça, va venir une action demandée par énormément de gens très, très crédibles au Québec, qui va être, pour protéger nos jeunes, d'interdire la vente de boissons énergisantes aux moins de 16 ans?

Le Président (M. Matte) : Je cède la parole au premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. D'abord, il faut rappeler à notre collègue, il le sait très bien, la différence entre une politique et des stratégies. On va présenter la première de trois stratégies à l'automne, et là il y aura des projets spécifiques. Les projets sont en évaluation. Alors, si on veut avoir des détails plus concrets sur les différents axes, c'est à ce moment-là qu'on va les retrouver. Donc, l'automne, ça dure, si mon souvenir est exact, jusqu'au 21 décembre, hein? C'est ça. Donc, d'ici cette date-là, on devrait avoir présenté cette première de trois stratégies.

Maintenant, cette question des boissons sucrées, puis on pourrait dire boissons sucrées énergisantes, on peut rassembler ça dans le même univers, c'est commun également au tabagisme. C'est le même genre de préoccupation. On a eu un gros débat sur la Loi sur le tabac qu'on a réussi, de façon unanime, à améliorer, je crois, avec comme principale préoccupation le fait que les jeunes... et on le voyait que le tabagisme chez les jeunes n'avait pas tendance à diminuer de façon aussi marquée que ce qu'on avait espéré.

En fait, tout le débat dans ces questions-là, on l'a eu pour le tabac puis on l'aura également sur les boissons sucrées énergisantes, c'est entre des démarches basées sur l'éducation et la promotion de saines habitudes et des démarches basées sur soit l'interdiction, soit la taxation.

Je soupçonne que la CAQ n'est probablement pas très amicale envers l'idée d'une taxation, compte tenu de certains... Il me fait signe que oui. Donc, ma prédiction, M. le Président, se réalise. Donc, on reste avec la question parce qu'on aurait pu avoir une discussion sur la taxation aussi.

Mais, sur la question de l'interdiction, écoutez, il faut quand même réaliser que, pour les jeunes, en réalité, souvent, dire de quelque chose que c'est interdit augmente l'attrait de la chose. Alors, il faut être très prudents dans la façon dont on aborde les choses. Mon expérience avec le tabagisme chez les jeunes, c'est que les mesures plus positives, style : C'est pas cool de fumer, ne fume pas, tu vas être plus attirant ou attirante, ce genre de mesures là, données par des jeunes à d'autres jeunes, est plus efficace que des adultes qui, du haut de leurs cheveux gris, leur disent : Ne fais pas ça, ce n'est pas bon pour toi. Et on l'a vérifié dans plusieurs domaines.

Et il faudra également voir s'il y a des expériences internationales similaires. Dans le cas de la taxation, on a des expériences internationales qui sont de niveaux variables en ce qui a trait aux résultats. Dans le cas de l'interdiction pure et simple, il faudrait voir quels en sont les résultats et quelle est la complexité d'application. Et il sait comme moi, notre collègue, que les endroits où on vend ça, ce sont des dépanneurs, souvent des petits commerçants auxquels, déjà, on impose une kyrielle de fardeaux réglementaires, notamment de vérifier l'âge pour l'alcool, pour le tabac. Et on en ajoute régulièrement. Et ça devient un peu difficile, pour ces gens qui travaillent très dur, de suivre le rythme.

Alors, moi, j'aurais tendance à dire : Gardons cette idée en réserve, voyons les expériences internationales, mais misons d'abord, dans un premier temps, misons sur l'éducation, la promotion des bonnes habitudes. Misons sur un message positif plutôt que sur un message d'interdiction. Il sera toujours temps de réévaluer la chose à la lumière des expériences des autres juridictions, mais j'aurais une certaine prudence avant d'aller directement dans la direction d'une interdiction.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Simplement informer le premier ministre qu'en Norvège et en Suède on a apporté une importante restriction sur les lieux de vente. Donc, ce n'est pas accessible à côté de l'école, dans les dépanneurs, tout ça. Il faut se rendre dans des endroits très, très spécifiques. En Suisse, c'est interdit aux moins de 15 ans. En Lituanie, c'est interdit aux moins de 18 ans. Et il y a, je pense, une dizaine de pays qui sont en train d'étudier des législations pour interdire la vente aux moins de 18 ans ou au moins de 16 ans. Donc, pourquoi être un suiveur quand on peut être un leader?

Quand on dit que c'est un danger pour la santé, c'est sûr, je suis tout à fait d'accord avec le premier ministre quand il dit : Une simple interdiction peut même augmenter l'attrait pour les jeunes. Mais, pour la cigarette, on a fait les deux. Et d'ailleurs c'est sous son gouvernement qu'il y a quelques mois à peine on a voté, même unanimement, pour une plus grande interdiction puis une plus grande restriction. Bien sûr qu'il va y avoir aussi de l'information et de la sensibilisation, mais la loi est allée vers une plus grande restriction, interdiction.

On le sait, les jeunes sont portés aux excès puis, bon, des fois, ils peuvent le regretter par la suite. Puis moi, je peux vous dire que, comme enseignant, ces boissons énergisantes, dans le fond, elles ne donnent pas de l'énergie. Ce n'est pas des boissons énergisantes, c'est des boissons énervantes. C'est ça, la vérité. Ils devraient les appeler les boissons énervantes. C'est l'industrie qui les qualifie de boissons énergisantes, comme si on qualifiait les cigarettes stimulantes. Alors, elles ne le sont pas. Donc, ces boissons énervantes, imaginons un peu ce qui se passe dans les écoles secondaires en ce moment, là, là, quand on sait le taux de décrochage qu'on a en ce moment chez les jeunes, surtout chez les jeunes garçons. On sait qu'ils ont de la misère à se concentrer. On sait qu'on en a énormément, de jeunes, qui ont le fameux TDAH, le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité. Et rajoutez, dans une classe de 25, une dizaine de Red Bull ou d'autres boissons énervantes et vous allez avoir, dans une école secondaire l'après-midi, après un dîner à être allés au dépanneur, tout un cocktail pour nuire à l'apprentissage, aux professeurs et, je vous dirais même, à la santé mentale des professeurs.

Alors, je repose ma question une deuxième fois : Est-ce que le premier ministre peut s'engager à réfléchir — ce n'est pas beaucoup, là, c'est quasiment une politique, ça, là — s'engager à réfléchir à l'opportunité de déposer, en décembre, une mesure qui aurait des dents? Ce n'est pas grand-chose.

• (20 h 10) •

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Encore faut-il que les dents fonctionnent. Mais, pour réfléchir, il n'y a aucun problème. Pour regarder les expériences internationales qu'il m'a soulignées, aucun problème non plus. Il faut toujours faire ça. Il faut toujours voir ce qui se fait ailleurs et voir si on peut faire au moins aussi bien, sinon mieux.

Je le remercie pour sa... Je veux lui accorder la paternité de la citation lorsque je la ferais, les boissons énervantes plutôt qu'énergisantes. Je trouve que c'est une bonne façon de le placer.

Écoutez, on va regarder les expériences d'ailleurs pour voir si c'est praticable. Il faut quand même réaliser que ça nécessite le déploiement de mesures bureaucratiques de surveillance assez volumineuses, hein, les inspecteurs, toutes sortes de façons de mettre en place ces règlements-là. Encore une fois, le fardeau sur les petits commerçants, moi, quand même, me préoccupe, mais ce que je voudrais lui dire, c'est que, suite à son offre de réfléchir, naturellement, j'accepte son offre de réfléchir. Et, s'il a d'autres informations à nous communiquer, qu'il le fasse. Moi, je vais suggérer à mes collègues de la Santé, parce qu'il y a une politique de prévention qui va bientôt être annoncée, de regarder cette question-là plus spécifiquement.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Chambly.

M. Roberge : Merci au premier ministre pour cette ouverture.

Concernant le dossier des forums jeunesse, que mon collègue a abordé avant moi mais auquel je m'intéresse beaucoup, et plus particulièrement le dossier du programme qui s'appelle Citoyenneté Jeunesse, suite aux questions de mon collègue, on a vu que, bon, le premier ministre ne semble pas fermé, il réfléchit encore. Il dit qu'ils sont en train d'analyser. Sauf, par respect, que ça a été déposé en novembre, et moi, je me souviens qu'en novembre on a discuté avec les jeunes qui ont un projet très stimulant, de Citoyenneté Jeunesse, qui nous ont dit : Ah! il y a de l'ouverture au Secrétariat à la jeunesse. On est encouragés. On ne se fera pas fermer sans avis par un appel, là, comme on a vécu pour les forums jeunesse. Il y a de l'ouverture, on est en dialogue. Mais ça, c'était en novembre. En décembre : Ah! il y a de l'ouverture. En janvier, il y a de l'ouverture. En mars, il y a de l'ouverture. En avril...

Quand est-ce que ça va se concrétiser par quelque chose d'un petit peu plus concret? On a une initiative qui, à peu de frais, je le souligne, à peu de frais, là... si je ne me trompe pas, je pense, c'est 1,8 million de dollars, si je ne me trompe pas, un budget annuel de 1,8 million de dollars pour faire des simulations électorales, pour préparer une relève de participation municipale et préparer une relève d'administrateurs si chère au premier ministre, tout à l'heure, qui nous disait que ça prenait de la relève d'administrateurs. Alors, qu'est-ce que ça prend pour dire oui quand on a quelque chose de beau, bon, pas cher?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Je félicite mon collègue pour l'enthousiasme avec lequel il fait la promotion du projet. Il va être évalué par le Secrétariat à la jeunesse. C'est leur rôle de faire leur évaluation et de faire une recommandation. Et, lorsqu'on publiera la première stratégie, il pourra voir si le projet ou non a été retenu, mais ça va se faire avec le moins d'ingérence politique possible et le plus d'indépendance sur l'analyse. Ce qu'on veut avant tout, c'est financer des actions concrètes pour les jeunes, des programmes pour les jeunes, qui apportent des changements mesurables et concrets, pas des structures. Je ne dis pas que c'est le cas de ce projet-là. Et il faut qu'il sache également que la description qu'il fait du projet fait en sorte que je peux lui dire qu'il y a d'autres projets qui ont été présentés avec pas mal les mêmes caractéristiques.

Alors, est-ce qu'il va avoir des projets d'engagements jeunesse de ce type-là? Fort probablement, oui. Lequel? Ce serait prématuré pour moi de le dire, mais je veux d'abord que les gens du secrétariat fassent leur évaluation parmi l'ensemble des projets de cette catégorie qui ont été présentés et je crois qu'il y en a plus qu'un qui a été présenté dans ce domaine-là.

Le Président (M. Matte) : Merci. Je cède la parole au député de Chambly. Il vous reste 5 minutes.

M. Roberge : Merci beaucoup. Donc, le programme est évalué. Nous, on l'a évalué. On a fait une lettre d'appui, on l'a regardé, on en a jasé avec les gens puis on est assez pointilleux sur les structures, puis ça a passé notre test. Alors, ça devrait passer le vôtre.

Et un des avantages de ce projet, c'est d'aller dans une espèce de consensus social, d'amener davantage de jeunes sur les conseils d'administration, de faire de la formation, de la préparation pour que les jeunes accèdent sur les conseils d'administration. Puis je veux revenir là-dessus parce que ça, c'était une autre mesure concrète proposée dans notre mémoire : réserver, sur chacun des conseils d'administration des sociétés d'État, une place. Bien oui, un quota. C'est vrai, c'est vrai. Prendre une vraie décision, pas une orientation.

Avant de me présenter en politique, j'ai été dans des groupes de pression avant dans le mouvement étudiant, à Force Jeunesse, etc., puis c'était comme un test. Quand on posait une question à un ministre, puis il répondait par «favoriser», on savait qu'il ne voulait rien faire. Ce n'était pas compliqué. Quand il veut favoriser quelque chose, c'est

parce qu'il ne veut pas le faire. Et là j'entends le premier ministre qui veut favoriser la présence de jeunes sur les conseils d'administration. Moi, j'entends que, quand il va y en avoir, il va dire : Bravo! Puis, quand il n'y en aura pas, il va dire : Ah! bien, on le favorisera l'année prochaine. Mais on a besoin d'un premier ministre qui est plus proactif que ça.

Écoutez, on a de moins en moins de jeunes en proportion dans notre société. La part des 65 ans et plus, qui est, en ce moment, de 16 % au Québec, va être de 25 % en 2030. Donc, la tendance lourde, ce n'est pas moi qui l'invente, la collègue l'a dit... il y a une tendance lourde au vieillissement de la population, ce qui fait qu'il va falloir prendre des mesures pour que les jeunes aient leur place sur leurs C.A., ce qui se faisait naturellement en 1975 parce que la population dynamique, les baby-boomers, très, très jeunes, prenaient leur place de toute façon. En 1975, on ne se posait pas la question s'il y avait des jeunes de moins de 35 ans sur les C.A. C'étaient eux qui, naturellement, y allaient. On n'avait pas besoin de mettre un quota. Mais, quand les temps changent, quand la démographie change, bien, il faut que les politiques suivent. C'est pour ça que j'interpelle le premier ministre puis je lui demande s'il a une ouverture pas à favoriser, à décider, c'est ça, le rôle d'un premier ministre, à décider que, dorénavant, il y aura une place, mais, oui, un quota d'une place pour un administrateur de moins de 35 ans sur les sociétés d'État. Ce n'est pas ça qui va mettre le Québec dans le trou, certainement pas.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, ce qu'il y a déjà de concret et qui est réel, c'est que le Secrétariat à la jeunesse, comme vous le savez, signe des conventions avec de nombreux organismes. Et, maintenant, une des conditions de la signature de la convention, c'est la présence de jeunes dans les structures de direction de ces organisations-là, alors il va convenir avec moi que c'est une bonne nouvelle, et notamment les CJE, les carrefours jeunesse-emploi. Je suis allé voir le mien à Saint-Félicien récemment, je leur ai posé la question, ils ont déjà commencé à renouveler leur conseil d'administration en nommant beaucoup plus de jeunes ciblés par les politiques jeunesse sur le conseil d'administration.

En passant, il ne faut pas diminuer la valeur d'une présence sur un C.A. d'organisme sans but lucratif. Ça peut être excessivement formateur et, souvent, c'est une étape qui amène vers des conseils d'administration d'ampleur différente. Il y aura également des actions sur ce thème dans la première stratégie. Il y aura des gestes posés, notamment le fait d'offrir aux jeunes — je vais revenir là-dessus, c'est important — des formations d'administrateur. Moi, je pense que c'est vraiment préalable à tout. Et on n'élimine aucune hypothèse. On verra les projets qui ont été sélectionnés lors de la stratégie, en décembre.

Le Président (M. Matte) : Merci. Il vous reste 1 min 30 s.

M. Roberge : Oui. Je vais faire très rapidement. Je vais poser une petite dernière vite. Donc, je comprends que le Secrétariat à la jeunesse va demander, va exiger par des lettres que d'autres réservent des places sur les C.A., mais le gouvernement ne peut pas faire cette même chose là avec ses propres sociétés d'État. Est-ce que c'est ça que je comprends?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, je souhaite que ça se passe, mais je veux que ça se passe correctement. La pire façon de le faire, c'est de le faire trop rapidement, de façon non réfléchie, puis que les gens disent : Vous voyez, ça ne marche pas, on va attendre avant d'en recruter un autre. Alors, je veux m'assurer que, quand on le fera, on aura ciblé l'organisation, surtout au début, ciblé l'organisation, ciblé les jeunes qu'on va présenter pour des places au conseil et s'assurer qu'ils aient la formation et la préparation nécessaires, idéalement des jeunes qui auraient non seulement suivi une formation, surtout pour des C.A. d'organisations d'État très importantes, mais qui auraient déjà participé à des conseils d'administration dans des organismes comme, par exemple, les carrefours jeunesse-emploi ou d'autres organismes similaires. Ça me paraîtrait être un critère de sélection pour ces jeunes-là. Mais on y reviendra certainement.

Le Président (M. Matte) : Le temps étant écoulé, je reconnais le groupe de parlementaires du gouvernement. Le député de Maskinongé, pour 20 minutes.

• (20 h 20) •

M. Plante : Merci beaucoup, M. le Président. Permettez-moi tout d'abord de saluer le premier ministre ainsi que le député de Saint-Jean, le député de Chambly, l'adjointe parlementaire du premier ministre et mes collègues du gouvernement. Et permettez-moi de faire une petite incartade au protocole et de saluer ma stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui travaille avec moi depuis le début de la session parlementaire, donc Joëlle Boucher-Kirouac, qui est une jeune d'avenir et qui m'a aidé à préparer l'étude des crédits présente. Donc, Joëlle, merci beaucoup.

Et je trouvais ça important, M. le Président, puisque c'est, ce soir, l'étude des crédits de la Jeunesse, et, quand on parle de la jeunesse, on parle officiellement d'éducation, de réussite des jeunes, et c'est des jeunes comme Joëlle qui vont nous remplacer un jour. Donc, c'était important de les souligner. Donc, excusez cette petite incartade au protocole pour saluer quelqu'un qui m'est important ce soir.

Donc, M. le Président, je ferai, bien, une brève allocution ou une brève introduction à une question fondamentale pour la société québécoise, qui est l'éducation. Et je suis sûr que mon collègue de Chambly dira que j'ai raison, hein, ou presque. Donc, pour vous dire, M. le Président, que la persévérance scolaire, la réussite scolaire sont des enjeux de tous les temps, sont des enjeux, je crois, principaux à notre gouvernement car la réussite des jeunes forme une société meilleure, forme aussi une société plus éduquée, plus en santé.

M. le Président, je vais vous parler de persévérance scolaire aussi, qui est un enjeu important de notre société. Et je vous parlerai d'un cas que je connais bien, qui est le mien. Vous savez, M. le Président, quand on est jeune, quand nous allons à l'école, on doit s'intéresser à des choses. Et on sait tous qu'il y a une disparité entre la réussite des filles et la réussite des garçons. Étant un jeune homme qui a parfait un parcours scolaire, effectivement, un certain temps de mon adolescence, l'éducation ne me correspondait plus. Et ce qui m'a charmé dans le système éducatif, ce qui m'a retenu à l'école et ce qui m'a permis de persévérer vers des études supérieures, ça a été l'implication dans les activités parascolaires, qui ont une importance pour de nombreux jeunes sur leur persévérance dans notre système scolaire, sur, aussi, leur maintien dans les systèmes d'encadrement traditionnels.

M. le Président, vous direz : Vous avez eu de la chance puisque ce n'est pas tous les jeunes qui trouvent leur voix, ce n'est pas tous les jeunes qui trouvent leur hobby à un âge plus jeune. Donc, à ce niveau-là, je crois que c'est des axes auxquels nous devons nous attarder, auxquels nous devons travailler pour permettre à tous les jeunes de persévérer, de rester dans le domaine scolaire le plus longtemps.

Parlons aussi d'orientation, car il est difficile pour un jeune de choisir, dès 16 ans, quelle carrière il va faire tout le restant de ses jours parce que, quand on a 16 ans, 30 ans, on trouve ça vieux et, quand on a 30 ans, on trouve 60 ans très jeune. Donc, c'est normal que, quand on nous pose la question à 16 ans et on dit : Bien, monsieur, que voulez-vous faire plus tard, la réponse n'est pas souvent facile, elle n'est pas souvent ce qui nous vient en tête la première fois.

Moi, vous voyez, à 16 ans, je rêvais de devenir enseignant au primaire pour transmettre mon savoir à une autre génération. Malheureusement, il me manquait des aptitudes de base, et le député de Chambly sera d'accord avec moi, mais la patience est un atout principal à la carrière d'enseignant, et mes concepteurs ne m'ont pas donné cette qualité, M. le Président. Donc, malheureusement, j'ai changé de carrière après une année d'études universitaires et je me suis réorienté vers le magnifique monde des communications.

Mais parlons aussi de choix parce que je vous parle de domaine universitaire, de persévérance, d'accès aux études universitaires, mais, dans la vie, chaque métier est important. Dans la vie, M. le Président... Moi, cette semaine, vous savez, j'ai eu un problème à mon appartement ici, à Québec. J'ai eu un refoulement d'égout, et j'étais très, très fier qu'il y ait des jeunes qui aient suivi une formation technique, et qu'ils soient des plombiers, et qu'ils sachent réparer la problématique parce que je vais vous avouer, M. le Président, que j'étais très désemparé quand je suis arrivé ici le matin et que je voyais l'eau monter dans toutes les possibilités dans l'appartement. Et cette formation-là, je vais vous avouer, M. le Président... Cette journée-là, le jeune qui a suivi la formation de plombier était la personne la plus importante dans ma vie, et la personne qui m'a permis à moi de venir faire mon travail, qui m'a permis et qui permet à plusieurs personnes, au Québec à chaque jour, de régler des problèmes essentiels. Je vous parle des plombiers. Je pourrais vous parler des ambulanciers, je pourrais vous parler des policiers, je pourrais vous parler des préposés aux bénéficiaires.

Donc, chaque formation, tant au niveau technique qu'au niveau professionnel, qu'au niveau universitaire, est essentielle à la formation d'une société de qualité. Et, je vous dirais, ce qui est important et ce que j'espère, c'est qu'on continue à avoir une vision gouvernementale qui ouvre toutes ses portes aux jeunes de notre société et qui permet d'éliminer les différentes barrières qu'il peut y avoir parce que, vous savez, quand j'étais étudiant à l'école secondaire, moi, il y avait une publicité qui disait : «Si tu veux réussir...» Et la photo, c'était un jeune homme avec une cravate et une mallette. Et moi, je pensais que, pour réussir dans la vie, la seule solution... Et la demoiselle qui accompagne mon collègue de Saint-Jean rit, mais sûrement qu'elle avait la même publicité parce que c'était au pied de la pente douce, il y avait une pente douce dans mon école secondaire et il y avait... Cette photo-là, c'était un homme et une femme. La femme avait un collier de perles et un costume tailleur. L'homme avait une cravate et une mallette. Il est écrit : «Si tu veux réussir, voici le chemin.»

Mais ce que j'apprends en vieillissant, M. le Président, et ce que je trouve important pour notre société aujourd'hui, c'est que la réussite touche divers aspects. Et il n'y a pas de mauvaise formation, il n'y a pas de mauvais métier. Ce qui compte, c'est de persévérer, c'est d'être diplômé et c'est d'atteindre, je vous dirais, M. le Président, une formation qui nous permet d'avoir un emploi, et qui nous permet de répondre, surtout, à notre qualité de vie, et à nous permettre qu'à chaque jour, chaque matin, on se lève et on a le plaisir de travailler, on a le plaisir de travailler pour la société.

Alors, M. le Président, j'aimerais qu'on me réponde ce soir à : Quelle orientation la politique jeunesse donne à l'importance du système d'éducation, à l'importance de la diplomation et à l'importance des divers domaines de formation dans le monde de l'éducation, tant professionnels, techniques qu'enseignement supérieur? Merci, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Je cède la parole au premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Alors, bien sûr, on l'a déjà dit, les marges de manoeuvre, dès qu'elles se sont présentées, ont été affectées à l'éducation. On a annoncé 1,2 milliard supplémentaire à l'éducation pour les trois prochaines années, 500 millions les initiatives pour la réussite scolaire, 700 millions pour nos infrastructures d'éducation. Et c'est important de faire les deux. On a également... c'est une coïncidence, aujourd'hui même, on a annoncé un investissement de près de 13 millions pour soutenir les instances régionales de concertation dans le domaine de la persévérance scolaire. Bien sûr, chez moi, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, on en a une qui fonctionne particulièrement bien, mais c'est le cas dans d'autres régions également.

Il faut également, M. le Président, rappeler que, dans la politique jeunesse, il y a spécifiquement un élément de la politique qui sera concrétisé par des actions dans la première stratégie. Dans le volet Éducation, c'est le premier objectif, d'augmenter la persévérance scolaire, la diplomation et la qualification des jeunes à risque de décrochage. Donc, c'est certainement un élément prioritaire non seulement de la politique jeunesse, des stratégies qui vont suivre, mais également de la politique gouvernementale en général. Il faut continuer à améliorer la diplomation. On a fait des gros progrès au

cours des dernières années, on peut faire encore beaucoup mieux. Et c'est un élément non seulement de prise en main de son destin pour les individus, mais également de bonification de l'économie du Québec. Les gens mieux formés sont en meilleure santé, sont plus productifs, sont plus participants, seront des entrepreneurs, seront des travailleurs qualifiés, seront des enseignants et ils vont nous permettre à tous et à toutes de devenir plus prospères.

On veut également faire en sorte, et ça me rappelle un peu l'épisode du plombier que notre collègue nous a raconté, de continuer à faire une promotion beaucoup plus positive et active de la formation professionnelle et technique. Il faut savoir qu'on rencontre de nombreux jeunes, lorsqu'on visite les centres de formation technique, qui ont été littéralement gardés à l'école par la découverte soudaine d'un intérêt pour un métier bien particulier comme celui que le collègue mentionne ou d'autres également. Soudeur, c'est un métier qui revient souvent parce qu'il y a une importante demande. C'est des métiers très bien rémunérés. Il faut continuer à promouvoir cette formation-là et le faire de façon à ce que l'élève, bien, l'étudiant, le jeune, soit le plus près possible, le plus tôt possible dans l'entreprise pour apprendre son futur métier. Ça a été démontré également qu'on favorise la persévérance et la diplomation en faisant ça et de même que la qualité de la formation.

Il faut également se souvenir qu'il y a deux autres éléments à considérer, outre les façons classiques d'intervenir. Il y a — et ça semble éloigné, mais ça ne l'est pas — les activités parascolaires. Plus on donne aux jeunes la possibilité d'avoir des activités, notamment sportives et culturelles, dans le cours de leur formation, plus on améliore leur persévérance scolaire, plus on développe leur intérêt à être à l'école, à l'école comme milieu de vie, milieu de formation, mais milieu de croissance personnelle également. Et, on en a parlé tantôt, favoriser l'accès — c'est dans la politique — aux services d'orientation scolaire et professionnelle, qui doivent être plus accessibles pour nos jeunes, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Sainte-Rose.

• (20 h 30) •

M. Habel : Oui, merci, M. le Président. Permettez-moi de saluer le premier ministre ainsi que l'adjointe parlementaire du premier ministre et les gens de l'opposition officielle, de la deuxième opposition, les gens qui m'accompagnent sur la banquette ministérielle ainsi que l'ensemble des gens du bureau du premier ministre et aussi les citoyens qui sont venus écouter les crédits Jeunesse.

Écoutez, je me sens un peu interpellé par la politique jeunesse, M. le Président, étant donné que c'est des personnes, qui sont visées, entre 15 et 29 ans. Alors, je me sens directement interpellé et je tiens à féliciter le premier ministre pour la merveilleuse politique jeunesse qu'il a déposée et aussi le plan budgétaire qui accompagne cette politique jeunesse, qui est d'un montant de 181 millions de dollars sur cinq ans. Ça, c'est important de le mentionner.

Alors, les 15-29 ans, en termes de nombres, M. le Président, c'est 434 000 pour les 15-19 ans, 535 000 pour les 20 et 24 ans et 516 000 pour les 25-29 ans. Et elle se décline en cinq axes, cette politique jeunesse, soit les saines habitudes de vie, environnement scolaire favorisant la persévérance et la réussite scolaire et éducative, une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et aussi de la société, des jeunes prêts pour le travail et une économie prête à les accueillir ainsi qu'un soutien à l'entrepreneuriat jeunesse et à la relève.

Mes collègues ont parlé de l'aspect santé et aussi de l'aspect de l'éducation. Permettez-moi de parler de l'aspect de la culture, de la communauté et des sociétés, M. le Président. Alors, pour moi, il est très important de parler de cet aspect-là, et je peux aussi le décliner en cinq objectifs qui se déclinent dans ma propre circonscription, M. le Président. Je vous donne les grands axes des objectifs de ce troisième axe, c'est : encourager l'engagement civique, on peut penser, entre autres, aux cadets et aux scouts; aussi, soutenir la pratique d'activités culturelles, je pense, entre autres, au programme musical à l'école des Cèdres, Poly-Jeunesse et Curé-Antoine-Labelle; multiplier les actions d'engagement de bénévoles. Actuellement à l'école Curé-Antoine-Labelle, il y a un programme pour la soupe populaire, c'est-à-dire, une fois par année, les jeunes de Curé-Antoine-Labelle visitent l'association des popotes roulantes de Sainte-Rose pour faire un repas populaire pour les personnes les plus démunies. Alors, je trouve ça très important de le mentionner et je les remercie de leur engagement constant à cet effet. Il y a aussi le programme d'éducation internationale qui existe pour favoriser à l'engagement bénévole. L'aspect aussi de favoriser le dialogue entre les générations et les relations interculturelles. Il y a des jeunes musiciens, dans mon comté, M. le Président, qui effectuent des concerts dans les résidences pour personnes âgées. Alors, je pense que c'est un excellent exemple pour favoriser le dialogue entre les générations et aussi encourager le comportement écoresponsable. Et j'ai le Centre d'interprétation de l'eau dans mon comté, et on a eu un engagement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour élaborer un programme éducatif afin de sensibiliser les jeunes à la réduction de l'eau.

Alors, il y a des engagements qui sont concrets dans les objectifs du troisième axe, et j'aimerais que le premier ministre nous entretienne sur sa vision du troisième axe, soit une jeunesse engagée en faveur de la culture, de la communauté et de la société.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Je vais débiter la réponse, ma consœur de Richmond pourra compléter.

Je dirais qu'il y a les... Notre collègue a très bien mentionné trois aspects particulièrement importants. D'abord, le bénévolat, le volontariat, ce n'est malheureusement pas offert à tous les jeunes, la possibilité de faire du bénévolat dans les organisations de leur quartier, de leur région. On sait que, lorsque c'est le cas dans certaines écoles, ça a un effet très, très bénéfique sur leur engagement social. Également, les activités culturelles prises au sens large. J'attire l'attention sur le Plan culturel numérique du gouvernement, qui a été lancé à notre arrivée et qui permet de rapprocher les institutions muséales, les oeuvres d'art, de la jeunesse, même dans les régions, alors qu'elles n'ont pas nécessairement, ces personnes,

la possibilité de se déplacer souvent pour voir ces éléments de notre paysage culturel, et, bien sûr, les activités sportives. Et c'est important de garder les trois en tête, le bénévolat, les sports et les activités culturelles. Sur ce, ma collègue de Richmond va pouvoir compléter, M. le Président. Il reste combien de temps?

Le Président (M. Matte) : Six minutes.

M. Couillard : Six minutes.

Le Président (M. Matte) : Mme la députée de Richmond.

Mme Vallières : Merci, M. le Président. Merci, M. le premier ministre. Voici l'exposition qu'a fait le député de Sainte-Rose, qui est vraiment un exemple concret de l'ensemble de la politique qu'on dit au coeur... le jeune est au coeur de la politique et non pas comme l'était celle de 2001 où les ministères et les organismes, on agissait sur eux, sur le développement de ce qui entourait le jeune, tandis qu'ici dans cette politique, vraiment, on veut que le jeune soit au coeur de l'ensemble des décisions, que l'on favorise, ou que l'on dirige, ou que l'on décide, peu importe le terme utilisé, le but étant de mettre en place des actions qui vont réellement mener à des résultats. Le député de Sainte-Rose mentionnait justement que, dans l'axe de la citoyenneté, on veut une jeunesse engagée, en faveur, oui, de la culture mais de la communauté, donc dans la collectivité, et de la société aussi en général.

On veut leur donner le goût de se développer. L'exemple que je prends souvent quand je rencontre des jeunes, justement, c'est de dire : Allez-y, essayez-le parce que, quand on donne de notre temps, entre autres, en faisant du bénévolat, on se rend rapidement compte que l'on reçoit énormément. Alors que l'on pensait aller donner, finalement, c'est riche d'apprentissages, une belle évolution également pour les jeunes. Donc, on veut développer ce goût de l'engagement, là, qui... à la base, ils l'ont, mais il manque souvent, là, le petit plus qui va faire en sorte qu'ils vont y aller, dans l'organisme. Et le projet Québec volontaire, dans la partie Québec, dans la mobilité interrégionale, est un des aspects importants, justement, pour l'engagement civique et volontaire des jeunes. Souvent, si le projet est là, qu'il est séduisant... mais le fait qu'ils peuvent y aller entre amis, aussi ou le jeune est souvent... souvent, recherche l'aventure. Donc, le fait de ne pas nécessairement rester dans son patelin mais d'avoir la possibilité d'aller visiter une autre région va l'appeler davantage, et ce qui pourrait faire en sorte qu'il revienne chez eux et ensuite décide justement de dire : Bien, moi, ça m'intéresse, et je veux m'impliquer dans un organisme communautaire ou dans un OBNL chez nous.

Donc, vraiment, on veut promouvoir l'engagement civique en donnant des occasions aux jeunes de le faire et de le pratiquer par des projets d'actions... d'impacts collectifs, oui, mais ça peut aussi être par des projets individuels.

Finalement, dans l'axe 3, on parle également du soutien à la pratique d'activités culturelles. Lorsque l'on pratique des activités culturelles, souvent, on dit que, plus on le fait en plus bas âge, ça devient nos artistes et nos consommateurs de culture plus tard aussi, et c'est un des aspects qui nous permet de s'engager dans notre communauté aussi et d'y voir les bienfaits. Ça nous donne un sentiment d'appartenance et une prise de conscience de ce qu'il est possible de réaliser également collectivement de par le milieu culturel. Et les jeunes, à travers les arts, à travers des références, peuvent justement se projeter dans l'avenir, puis c'est un lieu de rencontre et d'échange également.

Un autre objectif, et évidemment que c'est important de ne pas oublier, on parlait d'engagement civique dans les collectivités, d'engagement bénévole et volontaire, ça permet aussi d'acquérir des aptitudes. Les jeunes qui sont parfois plus éloignés du milieu scolaire, ou en voie de décrochage, ou encore des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, le fait d'aller faire du bénévolat, ils peuvent se découvrir une aptitude. Ce qu'on recherche souvent chez ces jeunes, c'est un renforcement positif, ils ont besoin d'être utiles. Et, en faisant un projet de bénévolat, ça peut contribuer, oui, au mieux-être de la communauté, mais ça peut les aider à se découvrir aussi. Quelqu'un qui fait un projet, par exemple, pour aller reconstruire les marches de l'édifice d'un organisme à but non lucratif, finalement, découvre qu'il aime bien manier le marteau, va dire : Bon, bien, peut-être que la construction, c'est quelque chose qui m'intéresse. Un jeune qui va aller s'occuper, par exemple, de donner des paniers alimentaires et qui s'occupe de la gestion de la petite caisse va dire : Ah! bien, moi, gérer les chiffres, la caisse, c'est quelque chose que j'aime. Ça peut aussi l'amener... autre chose, vers une réinsertion soit aux études ou encore en emploi.

Et, dans le cadre des projets Créneau carrefour, justement, les fameux pilotes des carrefours jeunesse-emploi, ils vont d'ailleurs être appelés à mettre en place, avec la collaboration des établissements scolaires secondaires, dans les écoles publiques, des projets de bénévolat. Il y a vraiment une portion rattachée, il y a un montant, dans chacun des carrefours jeunesse-emploi, qui est dédié à l'organisation d'une activité bénévole. Et donc les CJE vont agir de... facilitateurs pour mettre en place des projets qui seront utiles à la collectivité. Et on parle pour, dans chacun de nos comtés... les CJE auront chacun 3 000 \$ par école scolaire pour ce faire. Donc, c'est un autre bon aspect.

Puis, quand on parle également de citoyenneté, une action qui me tient vraiment à coeur, également, c'est tout l'aspect intergénérationnel, comment on peut favoriser le dialogue entre les générations. Et, encore là, ça se rattache beaucoup au bénévolat et à l'implication. Les gens qui nous précèdent sont riches de beaucoup d'expériences aussi, et, de par les relations intergénérationnelles, nos jeunes peuvent se découvrir énormément. Il y a une solidarité sociale puis un projet commun, également, qui peut faire en sorte de faire grandir ce dialogue-là et d'amener une plus-value aussi. Puis, quand on pense à nos populations immigrantes, entre autres, c'est un des aspects fort intéressants pour l'inclusion dans les communautés qui les accueillent aussi. Et, dans le cadre de la prochaine stratégie d'action jeunesse, là où on aura vraiment les actions, une centaine de mesures, on veut favoriser le coaching, justement, entre les personnes plus âgées ou le mentorat, des échanges intergénérationnels aussi. Et on est en train de travailler, là, on a des discussions, entre autres avec la fondation d'Academos sur le mentorat, en ce sens-là.

Et je n'ai plus de temps, mais également il ne faut pas oublier que les jeunes sont très incités par tout ce qui est environnement. Alors, on veut également inciter, évidemment, les comportements les plus écoresponsables possible.

Le Président (M. Matte) : Merci. Votre temps étant écoulé, je cède la parole à l'opposition officielle, le député de Saint-Jean.

• (20 h 40) •

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Donc, tout d'abord, on en a parlé un peu via différents exemples, mais j'aimerais savoir concrètement, peut-être avoir une date, parce que l'année financière, elle est quand même débutée, on est passés le 1er avril. Est-ce que les organismes qui ont des projets, des programmes, bon, des partenariats dans le cadre de la politique jeunesse vont avoir une réponse? Est-ce qu'on sait quand ces organismes-là vont avoir une réponse pour leur financement? Parce que, pour un certain nombre d'organismes, ça représente quand même des sommes d'argent à avancer, et ils n'ont pas tous des surplus.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le député de Saint-Jean, pour votre question. Alors, j'inviterais M. le premier ministre à pouvoir répondre à la question du député de Saint-Jean.

M. Couillard : Alors, merci, M. le Président. Effectivement, bien, il faut voter les crédits, hein? C'est là que ça commence et c'est ce qu'on va faire, j'espère, pour ce volet-là puis pour les autres volets gouvernementaux également. On n'est pas dans une dynamique de simple prolongation de financement, mais on veut également revoir de façon rigoureuse et profonde les services qu'on finance afin de maximiser les impacts sur les jeunes. Je pense que c'est ça qu'il faut retenir. On veut s'assurer que, lorsqu'on met de l'argent, c'est directement sur les jeunes que ça agit, avec des projets concrets, des actions concrètes et des objectifs bien mesurables.

Alors, le financement qui était prévu aux conventions pourrait être rétroactif au 1er avril 2016 pour les organismes qui étaient financés en 2015-2016 afin de leur permettre de couvrir les frais engagés pour la raison que le collègue a mentionnée. Les nouvelles conventions de subvention ont déjà été signées pour 85 % des organismes que le Secrétariat à la jeunesse finançait en 2015-2016. Par exemple, l'ensemble des 110 carrefours jeunesse-emploi ont vu leur financement prolongé jusqu'au 31 décembre 2016.

Les autres programmes, bien sûr, vont être déterminés au cours des prochaines semaines. Il y aura le moins de retard possible. On est conscients également du caractère précaire des finances de certains de ces groupes et organismes, mais on va faire en sorte de combler ou pallier le fait que le renouvellement un peu tardif de la politique a eu pour effet de retarder le renouvellement des conventions pour à peu près une vingtaine d'organismes, et on va s'assurer de suivre ces organismes-là de façon plus particulière.

Le Président (M. Matte) : Je vous remercie, M. le premier ministre. Je cède la parole au député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Est-ce que, de ces... Le premier ministre mentionne 20 organismes ou une vingtaine d'organismes, là. Est-ce que les organismes pourraient avoir une surprise et se faire dire que, finalement, ils ne seront pas retenus en fonction des nouvelles orientations, axes, peu importe, là, le terme, là, qu'on utilise dans la politique? Donc, ceux qui, en ce moment, attendent leur financement, c'est qu'ils sont certains d'avoir une entente, un protocole dans le cadre de la nouvelle politique ou ils pourraient attendre d'avoir une confirmation puis finalement, bien, ils n'ont pas trouvé de solution alternative, et là sont confrontés, à quelque part au mois de mai, puis en se faisant dire : Bien, finalement, vous n'en aurez plus, d'argent, et ils sont obligés de fermer? Parce qu'il y a quand même, dans ces organismes-là, des travailleurs, puis, dans certains cas, c'est des travailleurs syndiqués, quand même, il faut les aviser, il faut faire des préavis, puis tout ça.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, le plus rapidement possible, là, on... confirmer pour les projets déjà en cours. Je l'ai expliqué tantôt, déjà la grande majorité ont été confirmés. On va le faire le plus rapidement possible. Pour les nouveaux projets, bien sûr, les nouveaux, nouveaux projets qui arrivent, bien là ça va aller pour la stratégie à l'automne. Mais, pour les projets existants, on a déjà un bon bout de fait. On m'indique qu'on devrait être capables de compléter ça d'ici quelques semaines.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Dans le cas de l'argent qui était dédié au Fonds régional d'investissement jeunesse, dans les crédits 2014-2015, bien, au fond, dans le cahier que nous avons eu, là, en 2015-2016 mais pour l'année 2014-2015, on voyait que c'était à peu près 10 millions de dollars qui étaient consacrés au FRIJ, hein, aux fonds régionaux d'investissement jeunesse. Dans le cahier qu'on nous a remis pour l'étude des crédits 2016-2017, à notre question... nous avons posé : «Sommes allouées en 2015-2016, ventilées par région, au Fonds régional d'investissement jeunesse. Fournir les prévisions pour 2016-2017.» La réponse que nous avons obtenue : «Aucune somme n'a été allouée au Fonds régional d'investissement jeunesse en 2015-2016.» O.K.? Donc, ce 10 millions là, le premier ministre tantôt a mentionné que l'argent qui était alloué à l'époque aux forums jeunesse, tant le FRIJ que les soi-disant frais de fonctionnement, bon, on en a eu un débat assez longtemps l'année passée qu'on ne reviendra pas sur cette question-là, sur les soi-disant frais de fonctionnement, bon, bien, ce 14 millions là pour 2015-2016, il est allé où?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, effectivement, en 2015-2016, les sommes auparavant réservées pour les forums, en fait, il mentionne le 10 millions des fonds régionaux, mais il faut ajouter le 4 millions — il dit soi-disant frais de fonctionnement, on ne recommencera pas la discussion de l'an dernier — disons 14 millions, se répartissent dans les projets suivants en 2015-2016 : le financement de l'expérimentation du projet Créneau carrefour jeunesse, 3,1 millions, la création du programme Québec volontaire, 7,8 millions, le transfert de crédits au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le financement transitoire des instances régionales de concertation en persévérance, on vient d'annoncer leur renouvellement pour les prochaines années, le financement supplémentaire octroyé aux Offices jeunesse internationaux du Québec pour bonifier et élargir la programmation, transfert de crédits au ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour un partenariat avec l'OIF, l'Organisation internationale de la Francophonie, en vue de profiter du partage des meilleures pratiques en matière de politique jeunesse dans les pays de la Francophonie, 110 000 \$, le financement de la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT afin de soutenir la maison L'Astérisque, dont la survie était, à court terme, menacée suite à la perte de son financement du Forum jeunesse de l'île de Montréal, pour 35 000 \$. Alors, je n'ai pas fait le total à mesure, mais je présume que ça arrive au 14 millions en question.

Mais, au cours des prochaines années... Et je pense que ce qu'il faut souligner, M. le Président, si vous me le permettez, c'est que le tableau de financement qui doit se retrouver dans le cahier des crédits et qui m'a été reproduit ici... et c'est la première fois, et je pense qu'il faut le souligner, qu'on donne un horizon de cinq ans au financement des différents programmes. Il y a cinq programmes maintenant qui vont être financés. Ils sont tous itemisés dans le cahier qui vous a été transmis : le programme de subventions aux organismes, bien sûr, qui est de loin le plus important, c'est presque 78 millions sur les prochaines années, le Créneau carrefour jeunesse-emploi, 15 millions chaque année de façon récurrente, logiQ, on en a parlé tantôt, 27,8 millions, stratégie autochtone, 6 millions, recherche et innovation, 2,5 millions. Alors, il faut noter que, là-dedans, il y a le Québec volontaire qui a commencé à 7,8 millions en 2015-2016 puis qui va se continuer par la suite.

Alors, il y a un changement de distribution de programmes, mais l'ensemble des 14 millions est entièrement réaffecté dans des projets concrets pour les jeunes à travers ces différents créneaux là. Donc, c'est un changement important, mais, ce qu'il faut rappeler et souligner, c'est que c'est la première fois que le gouvernement du Québec donne un horizon de cinq ans au financement des programmes pour la jeunesse.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Donc, les montants, les sommes allouées que le premier ministre nous mentionne, c'est la ventilation pour l'année 2015-2016, donc l'année qui s'est terminée. C'est ma question, moi, que je posais.

M. Couillard : Bien, je l'ai dit tantôt, les 2015-2016, je les ai tous.

M. Turcotte : Exact. Donc, je comprends qu'il y a 7 millions qui a été investi dans Québec volontaire en 2015-2016.

M. Couillard : Huit.

M. Turcotte : Pardonnez-moi?

M. Couillard : 7,8.

M. Turcotte : 7,8, bon, O.K., on va l'ajouter le huit, 7,8 millions pour 2015-2016, mais il a été annoncé dans la politique québécoise, on s'entend, le 30 mars, là.

M. Couillard : C'est-à-dire qu'il...

M. Turcotte : Il avait déjà été dépensé, le 7,8 millions?

M. Couillard : 7,8 millions a été dépensé en 2015-2016.

M. Turcotte : Pour faire quoi? Parce qu'il n'était pas annoncé.

M. Couillard : Pour créer le programme qui va être dépensé sur cinq ans avec 4 millions de plus chaque année pour arriver à 27,8 millions.

M. Turcotte : 7,8 millions pour créer un programme.

M. Couillard : Non, non. Déjà déployés et inscrits dans le financement pour les stages des jeunes, il y a 4 millions qui s'ajoutent pour un, deux, trois, quatre, cinq années, 20 plus 7,8 égale 27,8 millions. Mais tout ça, c'est pour des stages, des programmes, ce n'est pas pour des études, là.

M. Turcotte : Donc, le 7,8 millions de 2015-2016 va être, au fond, alloué en 2016-2017 ou suivant.

M. Couillard : Avec votre consentement, notre collègue va répondre, ça va être plus clair comme...

M. Turcotte : Brève question, réponse courte, là.

Le Président (M. Matte) : Oui, le consentement est accordé. Allez-y.

M. Ducharme (Nikolas) : Je vous remercie.

Le Président (M. Matte) : Veuillez vous identifier pour fins d'enregistrement.

M. Ducharme (Nikolas) : Bonjour, mon nom est Nikolas Ducharme, secrétaire adjoint à la jeunesse.

Le Président (M. Matte) : Allez-y.

M. Ducharme (Nikolas) : Pour répondre à la question, cette année a été créé le programme Québec volontaire. Ce programme-là dote la fondation des offices internationaux de la jeunesse... dote de 7,8 millions pour créer un programme de bourses qui financera 800 000 heures de volontariat dans les communautés au Québec. À partir des projets qui seront présentés par les organismes, les offices internationaux auront maintenant le mandat de recruter les jeunes et d'allouer les sommes, donc les bourses, au cours des cinq prochaines années, donc pour la durée de la Stratégie d'action jeunesse.

• (20 h 50) •

M. Turcotte : Si je comprends bien, M. le Président, si je comprends bien, le 7,8 millions, au fond, qui est pris, là, dans les crédits 2015-2016, a été transféré à la fondation des offices, mais on s'entend que les jeunes n'ont pas encore bénéficié de ça. Puis là je ne critique pas ça, là, ce n'est pas mon point. C'est juste pour un peu comprendre. C'est que ça s'ajoute, bien, ou ça initie, au fond, le programme, et éventuellement, à chaque année, il y aura une somme similaire ou plus qui va doter, là, le total que le premier ministre a mentionné.

M. Couillard : Ce que je comprends, puis notre collègue me corrigera si je ne l'explique pas comme il faut, c'est que le 7,8 millions a été versé à la fondation qui, déjà, permet d'anticiper 800 000 heures de volontariat pour 3 000 jeunes, c'est ça, au cours des prochaines années. À ça va s'ajouter 4 millions chaque année pour élargir le programme à d'autres territoires, notamment, ou d'autres types de stages. Peut-être l'expliquer.

Le Président (M. Matte) : Allez-y, M. Ducharme.

M. Ducharme (Nikolas) : C'est que les offices internationaux de la jeunesse offrent des stages de mobilité expérientielle aux jeunes à la fois pour compléter des études, découvrir une vocation en matière d'employabilité, explorer des marchés pour les jeunes entrepreneurs ou des activités de participation citoyenne. Comme vous le savez, actuellement, les offices internationaux de la jeunesse, leur offre de services est uniquement disponible pour des jeunes qui veulent aller à l'étranger. Donc, le 4 millions de dollars supplémentaire va permettre de doubler le nombre de jeunes participants à la programmation mais également, comme le premier ministre l'a dit, d'élargir cette programmation-là aux territoires des provinces canadiennes et aussi aux régions québécoises. S'ajoutera à ça l'implantation du programme Québec volontaire, qui, lui, va se décliner sur cinq années, pour lequel il y aura plus ou moins 3 000 jeunes qui vont participer à raison de 800 000 heures de volontariat dans nos communautés.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Il faut aussi se rappeler que les FRIJ, 2 000 partenariats par année, 350 000 jeunes, au Québec, qui étaient rejoints, quelques exemples, là, de projets ou d'organismes qui ont vu leur financement coupé via les FRIJ, donc la modification, là, la fin du financement dans les forums jeunesse : 100 000 \$ pour artistes émergents a été coupé, fermeture du Café Saint-Lau en intégration professionnelle des jeunes, 50 000 \$ de moins à ICI pour les arts, donc une fermeture de l'organisme à Saint-Jérôme, POSA Source des Monts, dans la circonscription de mon collègue, mais aussi qui oeuvre à Saint-Jean, perte de 100 000 \$ pour le travail de proximité à Lacolle et à Chambly aussi, donc 500 000 \$ chacun, perte d'un poste CIJM, à Saint-Hyacinthe, en travail de rue, perte de 20 000 \$ pour l'Oasis projet Porte-Voix, deux groupes de Grands Frères, Grandes Soeurs qui ont perdu leur argent pour le programme de mentorat scolaire. Donc, ça a quand même des impacts partout au Québec, M. le Président.

Donc, je comprends, Québec volontaire, c'est effectivement un beau programme, une belle initiative, mais en même temps il y a aussi un travail qui se faisait, des programmes, des projets qui étaient offerts par des organismes sur le terrain, un peu partout au Québec, qui se faisaient et qui maintenant se mettent à risque de fermeture. Et, à ce sujet, M. le Président, j'aimerais citer deux exemples, deux exemples dans la région de la Montérégie. Je pourrais donner l'exemple ici de... je vais donner les noms exactement. Donc, il y a l'école Passage à Waterloo et Commun'école à Cowansville. Puis c'est des projets, des programmes offerts par le carrefour jeunesse-emploi de la région des Cantons de l'Est, en Montérégie, qui faisaient en sorte que ces jeunes-là... Puis ces programmes-là, ces écoles-là, si on peut dire, alternatives, étaient appuyés par les deux commissions scolaires. Eastern Townships et aussi la commission scolaire Val-des-Cerfs, donc, envoyaient des professeurs dans ces deux écoles là, faisaient en sorte qu'on fasse du raccrochage scolaire pour nos jeunes qui sont peut-être plus éloignés. On l'a vu ce matin, hein, on se questionne, il y a des listes d'attente, il y a de plus en plus de jeunes qui veulent se raccrocher parce qu'il y a eu un grand taux de décrochage par le passé. Donc, là, ces jeunes-là, qui veulent

raccrocher, mais que, des fois, c'est difficile, question du transport... parce que, sinon, ces jeunes-là, exemple, de Waterloo devraient se rendre au centre d'éducation... bien, de formation générale des adultes à Granby. Il n'y a pas de transport en commun, pas tous de véhicules, d'autos.

Donc, ces deux écoles-là devront fermer, une en juin et l'autre en décembre, si rien ne change. Pourquoi? Parce qu'il y a eu l'abolition des forums jeunesse, donc plus d'argent dans les FRIJ, parce qu'il y a eu l'abolition des conférences régionales des élus, dans ce cas-ci, la conférence régionale des élus, et aussi parce que les CLD ont été abolis, et, via le Pacte rural, les CLD investissaient de l'argent. Dans un cas, le CLD a complètement fermé, l'organisme, dans ce cas-ci, le carrefour, a pu négocier et avoir une partie de l'argent pour se rendre jusqu'en décembre. Dans l'autre cas, le montant est tellement diminué qu'ils ne peuvent pas subvenir après juin.

On a un gouvernement qui a coupé drastiquement en éducation, on a un taux de décrochage scolaire alarmant, on a des jeunes qui veulent s'en sortir. On a des organismes qui se prennent en main avec leur communauté dans le cas de Waterloo, dans le cas de Cowansville, et là il n'y a plus d'argent sur la table. Ces deux écoles-là, ces deux projets-là du carrefour devront malheureusement fermer.

Qu'est-ce que le premier ministre peut offrir comme garantie pour que ces deux initiatives-là, qui fonctionnent, qui fonctionnent, qui ont un taux de réussite pratiquement de 100 %, c'est-à-dire que les jeunes soit obtiennent leur diplôme d'études secondaires à l'intérieur des murs de ces organisations-là, soit retournent à l'école à la formation générale des adultes, soit se rendent en formation professionnelle, pratiquement 100 %... Ces jeunes-là veulent revenir, ces jeunes-là veulent continuer, ces jeunes-là veulent avoir leur diplôme, ces jeunes-là veulent se trouver un emploi, mais ils ne peuvent plus, ils ne pourront plus parce qu'il y a eu des décisions politiques d'abolir des organismes qu'on peut questionner, mais qui font en sorte que, financièrement, dans ce cas-ci, le carrefour ne peut plus maintenir ces services-là. Qu'est-ce que le premier ministre répond?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre, trois minutes.

M. Couillard : Bien, ça serait tout à fait dramatique si ce n'était pas remplacé par de bons programmes également pour les jeunes directement à leur bénéfice. Je pense que c'est ça qu'il faut mentionner. Une petite remarque en passant, on est le gouvernement qui a préservé l'éducation en rétablissant l'équilibre budgétaire, ce qui, en passant, n'a pas été le cas de son parti politique lorsqu'ils ont eu à faire la même opération au milieu des années 90. Ce sont les plus grandes coupes de l'histoire du système d'éducation à l'époque, les chiffres le démontrent. On a réussi non seulement à préserver, mais augmenter le budget de l'éducation. Je le répète parce que, quand on répète ce qui n'est pas la vérité, M. le Président, je suis obligé de contredire ça.

Petite remarque sur les CLD, les fonds locaux d'initiatives sont entièrement préservés. Je rencontre régulièrement des maires, des préfets qui me disent à quel point ils préfèrent l'organisation actuelle, elle est tellement plus souple, tellement plus efficace pour soutenir l'emploi et le développement économique sur leur territoire. On a fait confiance aux élus et on avait raison de leur faire confiance.

Maintenant, je vais donner l'exemple de projets qui vont succéder à quelques-uns des projets qu'a mentionnés notre collègue, et c'est autour, bien sûr, du projet Créneau carrefour jeunesse-emploi, qui est actuellement en phase d'implantation pour 25 projets pilotes, mais qui va se généraliser au cours de l'année 2017. Il y a des composantes de services directs pour accompagner les jeunes en difficulté, ceux qui ont fréquenté le système de protection de la jeunesse dans les services des institutions qu'on connaît, stabiliser leur parcours personnel, les mettre en mouvement vers un retour aux études ou une participation à un service public d'emploi, prévenir le décrochage scolaire en ciblant les jeunes à risque de décrochage ou qui ont abandonné leurs études, la composante simulations et projets pour favoriser une augmentation des simulations et des projets d'entrepreneuriat pour les jeunes, particulièrement en milieu scolaire, afin qu'ils vivent une expérience structurante et concrète qui stimule leur désir d'entreprendre, augmenter le nombre d'occasions pour les jeunes d'aider leur école ou leur communauté et, bien sûr, la gouvernance pour favoriser l'action au rôle décisionnel.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre, compte tenu du temps...

M. Couillard : Donc, à ces programmes, qui étaient certainement dotés de leurs qualités, succèdent, à mon avis, des choses encore plus concrètes et encore plus porteuses d'espoir pour les jeunes du Québec.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Saint-Jean, une minute.

M. Turcotte : Bien, M. le Président, après la fin du bloc de l'étude des crédits actuels, est-ce que le premier ministre accepterait de rencontrer M. Lauzière, qui est le directeur général du Carrefour jeunesse-emploi, qui est ici aujourd'hui avec nous, pour justement lui expliquer comment le gouvernement pourrait trouver une solution pour assurer le maintien de ces deux écoles alternatives pour Cowansville et pour Waterloo?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, je suis certain que mon collègue du secrétariat va être disponible pour les rencontrer, mais on n'est pas dans l'optique de conserver tout ce qui existait auparavant, on est dans l'optique d'une nouvelle politique jeunesse sur cinq ans avec un financement très ambitieux, sans précédent, et dans l'optique de donner des services directs aux jeunes partout sur le territoire.

Le Président (M. Matte) : Le temps étant écoulé, je reconnais, pour le prochain bloc, les représentants du gouvernement et je cède la parole au député de Maskinongé.

• (21 heures) •

M. Plante : Merci beaucoup, M. le Président. Écoutez, précédemment, mes collègues ont pu parler des axes de la politique jeunesse tant au niveau des saines habitudes de vie, de l'environnement scolaire, de la jeunesse, mais moi, je vais vous parler d'une étape importante de notre vie, qui est l'accès à l'emploi ou le début de l'employabilité des jeunes quand nous rentrons tous sur le marché du travail pour la première ou pour une des premières fois.

Vous le savez, M. le Président, encore le mois dernier, j'étais dans une activité de ma circonscription, un souper spaghetti, j'ai rencontré un jeune qui se prénomme Jérôme et qui me disait : Bien, M. le député, c'est avec grand plaisir que je vous rencontre parce que j'ai une problématique. Puis je dis : Bien, explique-moi. Il dit : Moi, je veux poursuivre mes études tout en ayant un emploi. Puis qu'est-ce que vous, M. le député, qu'est-ce que votre gouvernement peut faire pour moi?

Et, à la lecture de la politique jeunesse, j'ai pu découvrir qu'il y avait des actions qui seraient entreprises pour permettre ou pour faciliter, tant les jeunes en emploi que la conciliation travail-famille, tant aussi l'accès à l'emploi pour des jeunes en difficulté qui n'ont soit ni emploi, ou qui ne sont pas aux études, ou qui désirent avoir un premier accès sans formation à un emploi parce qu'on sait que c'est important parce que la plus grande partie de notre vie on va la passer en employabilité, on va la passer à travailler. Donc, c'est important de bien intégrer les jeunes dès le départ, dès leur arrivée sur le marché de l'emploi, M. le Président, afin de leur donner toutes les chances requises, de un, pour maintenir et garder cet emploi-là.

Mais, moi, en tant que député d'une région comme la Mauricie, je vois l'accès à l'emploi ou l'intégration à l'emploi comme un outil de développement régional, surtout comme un outil afin de pourvoir les emplois dans nos régions, M. le Président, parce qu'on sait qu'avec le défi démographique auquel on fait face, avec le vieillissement de la population et les emplois dans nos régions... Je regarde juste dans ma circonscription, il y a des emplois qui ne peuvent être comblés par les personnes de la circonscription puisqu'il n'y a pas assez de personnes pour combler ces emplois-là, soit parce qu'il manque de gens ou surtout soit parce que les gens qui ont une disponibilité à l'emploi n'ont pas la formation requise pour ces emplois-là.

Donc, je suis convaincu que, dans la politique jeunesse, il y a un arrimage qui doit se faire entre les personnes qui ont besoin d'un emploi et les emplois disponibles dans toutes nos régions du Québec et utiliser ce moyen-là pour attirer des gens dans nos régions et pour permettre à ces personnes-là de travailler et d'être en emploi partout dans les régions parce qu'on sait que, souvent dans nos régions, c'est des emplois de qualité et des emplois qui sont pérennes, M. le Président.

Donc, j'aimerais, M. le Président... si le premier ministre pourrait nous présenter, à même la stratégie jeunesse, quelles sont les mesures qui favorisent l'employabilité et l'emploi chez les jeunes dans toutes les régions du Québec, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, M. le Président, il y a un des cinq éléments principaux de la politique qui est justement... je parle des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir, en sachant que le défi principal de notre époque et des années qui viennent, ce ne sera pas la pénurie d'emploi mais la pénurie de personnes disponibles pour occuper les nombreux emplois. On parle de plus de 1 million d'emplois qui seront à pourvoir au début des années 2020, donc dans très peu d'années. Et, bien sûr, la jeunesse sera particulièrement nécessaire pour combler ces emplois-là. Donc, il faut s'assurer qu'elle soit bien formée, bien préparée. Et on ne peut pas se permettre de laisser des jeunes derrière, non participants, il faut les amener à participer le plus possible.

Alors, il y a plusieurs éléments qui sont déclinés dans cette orientation sur l'emploi. Le premier objectif des objectifs... le premier objectif concerne l'intégration d'une catégorie de jeunes dont on a parlé l'an dernier, et je veux encore en parler parce qu'ils sont nombreux, elles sont nombreuses, des jeunes en difficulté, des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation. C'est très important de réaliser que ces jeunes, souvent, sont dans des situations cul-de-sac où il est très difficile pour eux de s'inscrire dans des programmes parce que, ne bénéficiant pas déjà de programme de soutien, ils ne tombent pas dans les bonnes cases, si je peux m'exprimer ainsi, et j'ai moi-même été témoin de situations semblables.

Deuxième objectif, c'est de rendre plus équitable le traitement des jeunes dans les milieux de travail. On en a parlé autour des clauses orphelin, on en a parlé également autour des programmes de retraite des entreprises. Il faut s'assurer que les décisions qui sont inévitables en fonction de l'âge des employés n'entravent pas la pleine participation à la reconnaissance des jeunes travailleurs. Troisièmement, la promotion de la conciliation entre le travail, les responsabilités, la vie familiale et les études. De plus en plus, les jeunes parents sont revenus aux études, ils veulent retourner sur le marché du travail avec un ou deux jeunes enfants. Il faut donc s'assurer que la promotion de la conciliation entre ces diverses responsabilités se fait correctement.

Et le quatrième objectif, c'est la mobilité, on en a parlé au début, la mobilité des jeunes en région au Canada et sur le plan international. C'est des expériences qui sont vécues ailleurs, c'est une occasion d'apprentissage unique et un atout sur le marché du travail. D'ailleurs, il y a un exemple de projet qui a été soumis pour analyse dans le cadre de cet objectif. C'est bien sûr la refonte des Offices jeunesse internationaux du Québec qui proposent des stages favorisant la mobilité des jeunes, on en a parlé tantôt.

Alors, on a bien sûr intégré l'emploi, c'était une demande de la jeunesse dans les consultations, comme un des cinq axes d'intervention prioritaires après la santé, l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et l'entrepreneuriat. Les deux sont

liés, en passant, parce qu'on peut vouloir, même comme jeune, créer son propre emploi ou ses propres emplois avec son entreprise, et c'est de plus en plus le cas. Donc, on est vraiment dans un des axes les plus importants de la politique, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Je reconnais la députée de Richmond.

Mme Vallières : Merci beaucoup, M. le Président. J'aimerais que l'on puisse aborder ensemble l'axe 5, qui concerne l'entrepreneuriat et la relève. Je dis souvent, quand je suis dans la circonscription de Richmond, qu'il y a pour moi deux poumons au Québec et je considère que ce sont les bénévoles et, de l'autre côté, nos PME. Le tissu industriel et commercial est constitué à 99 % de PME, donc c'est majeur et c'est donc un élément-clé pour la prospérité du Québec. Il faut compter, entre autres, qu'il y a 65 % des employés du secteur privé qui travaillent au sein d'une PME.

Je parlais tout à l'heure de la pyramide inversée. Alors, encore là, la réalité démographique nous rattrape et, entre autres, dans les entreprises familiales. L'évolution démographique des prochaines années va amener le départ à la retraite vraiment d'un nombre considérable de chefs de petites et moyennes entreprises et cette évolution va comporter des risques pour le dynamisme de l'économie québécoise. Avec cette politique de la jeunesse que l'on dépose, quand on parlait, d'ailleurs, de l'apport des jeunes lors des consultations, l'axe 5 en fait partie, justement. Ils nous parlaient régulièrement de leur volonté d'entreprendre, de leur volonté de passer de travailleur autonome aussi à entrepreneur, de leur volonté à reprendre l'entreprise familiale dans certains cas également.

Même les sondages le démontrent, qu'après de la population... que les intentions chez les jeunes de démarrer une entreprise sont en hausse, mais la réalité démontre que les intentions ne se transposent pas nécessairement forcément en création d'entreprises. Donc, dans la politique québécoise de la jeunesse, on vient parler de cette préoccupation parce que l'entrepreneuriat permet, oui, la création d'emplois dans toutes les régions du Québec, c'est ce qui est fort intéressant, mais c'est ce qui stimule aussi l'innovation. On sait qu'au Québec on est un peuple d'idées, d'entrepreneurs et d'innovation. Il faut mettre en marche maintenant ces idées, ces innovations pour que l'on puisse créer de la richesse et développer un Québec encore plus prospère.

En ce sens, développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes est donc un objectif crucial dans le cadre de la politique de la jeunesse. Il y a déjà de nombreuses initiatives qui ont été faites au Québec sous notre gouvernement, entre autres pour les entrepreneurs et les repreneurs, des mesures, entre autres, dans le milieu agricole pour faciliter la relève au sein des entreprises. Et vous vous souviendrez, là, que c'est en facilitant le transfert familial par l'augmentation d'un crédit d'impôt que ça a été fait, là, sur le gain en capital. C'est un soutien qui est couvert par La Financière agricole du Québec.

Également, il y a beaucoup de services-conseils qui sont offerts aux cédants et aux repreneurs, et c'est offert maintenant partout à l'ensemble du Québec. Et on parle, dans l'axe 5, non seulement de l'entrepreneuriat, mais de la relève. Je passerais rapidement là-dessus parce que les deux collègues de l'opposition en ont quand même largement parlé aussi, mais sachez que c'est une autre facette de la participation citoyenne qui est très importante et elle fait aussi souvent partie des petites et moyennes entreprises où il y a des conseils d'administration et où on veut favoriser la place des jeunes dans nos sociétés. Et, que ce soit dans des assemblées législatives, dans les partis politiques ou au niveau municipal, que ce soit dans les sociétés d'État ou encore dans les conseils d'administration privés, nos jeunes sont là pour prendre la place et ils attendent justement que l'on puisse favoriser cette place-là pour eux.

Revenant à l'entrepreneuriat, il y a également tout le plan gouvernemental en économie sociale 2015-2020, là, l'entrepreneuriat collectif également, qui a été déposé, qui est riche d'espoir quant à la place que peuvent occuper les jeunes dans notre tissu entrepreneurial pour la prospérité collective également et ça m'amènerait à cette question ou une piste de réflexion. La situation du renversement pyramidal, la volonté des jeunes de partir en entreprise, mais, en même temps, les chiffres démontrent que la réalisation ne se fait pas nécessairement, ça commande donc une recherche pour trouver de nouvelles avenues pour les aider, ces jeunes-là, à réaliser leur plein potentiel et à saisir les occasions qui vont se présenter, qui seront de plus en plus nombreuses également. Comment l'entrepreneuriat collectif peut constituer une piste de solution? Comment le mentorat, comment le transfert d'entreprise également? Quelles sont les pistes de solution que nous présentent les jeunes lors de la consultation que l'on trouve, là, dans la politique québécoise de la jeunesse?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

• (21 h 10) •

M. Couillard : Alors, M. le Président, ça commence d'abord par des bonnes nouvelles ou une bonne nouvelle relative par rapport à ce qu'on a connu au cours des dernières années. D'abord, le nombre d'entrepreneurs de 15 à 29 ans est important, on parle de 44 700 jeunes. La grande majorité sont des travailleurs autonomes, 83 %, mais il y a quand même 17 % qui ont des employés, et c'est dans le groupe des 15 à 29 ans, c'est ce qui est particulièrement intéressant, qu'on trouve le taux d'entrée d'entrepreneurs le plus important. C'est plus important chez les 15 à 29 ans que les 30 à 39 ans et plus important que les 40 ans et plus. Donc, voilà l'exemple du dynamisme entrepreneurial des jeunes dont je parlais plus tôt.

Et, même si on regarde le Canada, parce qu'on a l'habitude, au Québec, de se trouver toujours en déficit sur certains aspects économiques, bien là on représente actuellement, parmi l'entrepreneuriat des jeunes, 20 % des jeunes entrepreneurs canadiens, alors qu'on est, quoi, à peu près 23 % de la population. On n'est pas loin de notre poids démographique, on a donc fait des progrès. On trouvera ces chiffres dans la politique jeunesse, avec les courbes d'évolution selon les époques. C'est quand même une question intéressante à remarquer et des données qu'il faut savoir lire.

Il y a plusieurs objectifs de cet axe sur l'entrepreneuriat, qui, en passant, a été demandé par les jeunes lors des consultations, ce qui n'aurait, je crois, pas été le cas en 2001. Le premier, c'est d'encourager la culture entrepreneuriale.

Et là ça me permet de faire un lien avec ce que ma consœur vient de dire. Une entreprise, ça ne veut pas nécessairement dire une entreprise traditionnelle. De plus en plus, au Québec, on regarde les entreprises d'économie sociale, les entreprises collectives, coopératives, comme un modèle qui est particulièrement spécifique au Québec et qui est très bien vu et vu positivement par les jeunes entrepreneurs qui veulent commencer à oeuvrer dans une entreprise de ce type-là. Donc, cette culture entrepreneuriale, elle va permettre aux jeunes de comprendre c'est quoi, la fonction d'entrepreneur, d'en saisir les défis et leur donner envie de se lancer en affaires.

Deuxième, c'est le soutien au démarrage d'entreprises par les jeunes. C'est là qu'on retrouve le mentorat, l'accueil, l'orientation adaptée à leurs besoins.

La reprise d'entreprises, notamment pour les entreprises familiales. J'étais très heureux, lors du budget, de constater qu'on avait mis fin à l'inéquité de traitement fiscal entre les transferts familiaux et non familiaux d'entreprises. Plus clairement et plus simplement, jusqu'à ce que ce changement soit apporté, ce n'était pas avantageux pour un entrepreneur de vendre aux membres de sa famille, à ses enfants, c'était plus avantageux fiscalement de vendre à un non-apparenté, quitte à voir l'entreprise quitter la région, ou être fragmentée, ou revendue par la suite. C'est quelque chose qui était attendu depuis des années et qui, enfin, a été mis en place lors de ce budget que nous venons de voter, d'ailleurs, à l'Assemblée.

Le quatrième, c'est le soutien aux jeunes entrepreneurs agricoles également par des initiatives de transfert familial. Le crédit d'impôt a été augmenté pour le vendeur. Il y a également des crédits pour le vendeur et l'acheteur avec La Financière agricole, ce qui permet aux jeunes à surmonter les défis de l'entrepreneuriat agricole, le coût élevé des terres ou les fluctuations des prix des produits. J'étais dans une activité, à Chicoutimi, il y a quelques jours, dans une ferme laitière, près de Chicoutimi, juste à la frontière de la ville, et il y avait là un jeune entrepreneur qui s'est démarré une exploitation laitière sans aucune expérience préalable. Il n'avait jamais été agriculteur, ses parents n'avaient jamais été agriculteurs. C'est un biologiste et il a décidé, avec sa conjointe, de démarrer — c'est M. Tremblay, je suis allé le visiter l'autre jour — une entreprise de production laitière. Il a eu, pour ça, l'aide de sa fédération, l'UPA, la Fédération des producteurs de lait, qui lui ont prêté un quota. Il a acquis l'autre moitié du quota et, progressivement, il s'engage à rembourser la partie qui lui a été prêtée par l'UPA. Sans cette aide-là, il n'aurait jamais été capable de commencer. Il n'y a pas une banque qui aurait prêté à un individu qui n'a pas d'expérience personnelle ou familiale dans l'agriculture. Ça, c'est un problème, d'ailleurs, l'accès au crédit. Alors, ce genre d'opération là, cette fois, est fait par l'UPA mais également facilité par les crédits gouvernementaux.

Et le cinquième objectif, puis on en a parlé tantôt, c'est de faciliter l'accès des jeunes aux lieux décisionnels, préparer la relève. Il est d'ailleurs, je pense, intéressant de mentionner qu'il y a un projet très intéressant qui est soumis actuellement, qui est en analyse. Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec — je suis certain que nos collègues connaissent cette organisation-là — avec le Collège des administrateurs de sociétés, donc la formation, propose d'offrir des programmes de formation courts pour les jeunes administrateurs de la relève. C'est là, entre autres, là, qu'on va trouver notre bassin de jeunes administrateurs qui peuvent siéger dans les différents conseils d'administration d'organismes ou même éventuellement une société d'État, et c'est ce qui va nous permettre de donner suite à cette attente des jeunes d'être placés dans les lieux décisionnels le plus tôt possible mais avec une formation préalable.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Je reconnais le député de Sainte-Rose. Il vous reste cinq minutes.

M. Habel : Merci, M. le Président. Écoutez, on a parlé de la politique jeunesse, on a parlé de plusieurs aspects, dont l'axe 1, qui était la santé, l'axe 2, qui était l'éducation, l'axe 3, la citoyenneté, l'axe 4, l'emploi, et l'axe 5, l'entrepreneuriat. J'aimerais parler... parce qu'à la page 11 de la politique jeunesse il y a l'aspect de la jeunesse autochtone, et je trouvais ça important, M. le Président, d'en parler. Dans le plan démographique, les communautés autochtones sont très jeunes. Le recensement de 2011 parle de près de 50 % de la population autochtone qui avait 29 ans et moins, alors que, pour l'ensemble du Québec, c'était 35 % de l'ensemble du Québec, 35 %. Ils ont des besoins qui sont bien définis et des réalités particulières, notamment en termes de langue et en termes de culture. Et j'aimerais mentionner, M. le Président, que je tiens à remercier aussi le député d'Ungava et le ministre, aussi, responsable des Affaires autochtones, qui nous sensibilisent régulièrement, chaque semaine, à la réalité des communautés autochtones et qui nous parlent de leurs réalités. Et c'est important de les prendre en note parce que les jeunes autochtones sont confrontés à plusieurs problèmes préoccupants, dont la dépendance, des problèmes de violence, de santé mentale, de décrochage scolaire, de chômage et d'accès au logement. Il y a aussi l'aspect de l'isolement géographique dans certaines communautés qui soulève des défis majeurs. Et ils sont souvent, à l'extérieur des communautés, victimes de préjugés et de discrimination. Et je trouvais important, M. le Président, de parler de cet aspect-là parce qu'on a bâti ce pays et cette province-là avec les francophones, les allophones, les anglophones, les nouveaux arrivants, mais aussi avec les Premières Nations. Et j'aimerais que le premier ministre élabore sur les modalités spécifiques de la politique jeunesse auprès des jeunes autochtones, compte tenu des défis auxquels ils font face. Merci.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, ça aussi, c'est une réalité qui a toujours existé, mais qui est devenue beaucoup plus marquante au cours des dernières années, qui n'avait certainement pas le poids qu'elle a maintenant par rapport à 2001. Et c'est pour ça qu'il y a un axe et des initiatives spécifiques pour les autochtones. D'ailleurs, les jeunes autochtones ont demandé ça, et avec raison, parce que leur réalité est totalement différente, on le sait, et même parfois dramatique. On a vu malheureusement chez nous, aussi comme on l'a vu en Ontario, une vague de suicides, au Nunavik, qui touche des jeunes, hein, même des

très jeunes. C'est épouvantable de voir ça. Notre collègue député d'Ungava en parle avec beaucoup, beaucoup d'émotion. Notre collègue également ministre des Services sociaux est en action là-bas. Puis on va agir davantage avec notre ministre des Affaires autochtones. On a besoin de déployer plus d'initiatives, plus de soutien social, plus de travailleurs sociaux, plus de psychologues dans les régions du Nord-du-Québec particulièrement, mais dans les autres territoires autochtones, et on doit absolument le faire.

Alors, il est prévu que trois stratégies soient élaborées et mises en œuvre à l'occasion de cette politique, une stratégie d'action pour la jeunesse crie, qui va être chapeautée par le gouvernement de la nation crie et le Conseil jeunesse de la nation crie, une stratégie d'action pour la jeunesse inuite, chapeautée par la Société Makivik et le Conseil jeunesse Quarjuit, et une stratégie d'action pour les jeunes des Premières Nations, chapeautée par l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, son réseau jeunesse, Femmes autochtones du Québec et le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Alors, chacune de ces stratégies d'action spécifique pour la jeunesse autochtone contiendra des mesures adaptées au défi des jeunes de ces communautés, élaborées, bien sûr, en collaboration avec des organismes qui travaillent de près avec eux et avec elles et qui correspondront à leur culture et à leurs valeurs, et ce sera juste pour les intégrer à la stratégie qui sera présentée à la fin de l'année pour les cinq années subséquentes. Mais il y aura un programme spécifique pour les jeunes autochtones disposant d'une enveloppe budgétaire spécifique, sur une période de cinq ans, de 6 millions de dollars. Et, bien sûr, c'est absolument nécessaire de traiter la question autochtone de façon distincte, M. le Président, comme on l'a vu dans de nombreux domaines.

La démarche est caractérisée par la participation active des jeunes autochtones à l'élaboration des stratégies pour prioriser les enjeux, sélectionner les projets. L'élaboration, qui est prévue en 2016-2017, se fera en deux temps : d'abord, des consultations menées par les organismes jeunesse pour établir les priorités d'action et l'élaboration des stratégies d'action qui comprendront les actions au projet à mettre en place.

Alors, le Conseil jeunesse Quarjuit, par exemple, a tenu, entre le 14 février et le 25 mars 2016, trois consultations d'une semaine chacune dans trois villages distincts sur la côte d'Ungava, la côte du détroit d'Hudson et la côte de la baie d'Hudson. Des représentants des 14 villages Inuits y ont participé, et le Secrétariat à la jeunesse, bien sûr, a participé à deux de ces consultations et a pu constater le dynamisme de ces organisations.

On va demeurer en soutien constant avec nos partenaires autochtones, M. le Président, dans l'élaboration de la stratégie d'action. On ne veut absolument pas laisser les jeunes autochtones isolés. On veut être avec eux, les laisser également maîtres de choisir leurs priorités et les soutenir dans leurs projets.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Nous sommes rendus au deuxième groupe de l'opposition officielle pour 14 min 30 s. Je reconnais le député de Chambly.
• (21 h 20) •

M. Roberge : Merci bien, M. le Président. Une des orientations dans la politique jeunesse, à la page 60, et je vais la citer parce que ça ne s'invente pas, ça dit : «...étudier les dynamiques de l'emploi chez les jeunes pour repérer les iniquités éventuelles à leur endroit et établir les moyens d'y mettre fin.» Et, décrypteur requis des fois, ça me semble une bien longue phrase pour dire : Le gouvernement ne croit pas trop au phénomène des clauses orphelins, mais voici sa réponse à ceux qui y croient.

C'est difficile, M. le Président, de s'attaquer à un problème si on a de la misère à le reconnaître puis à le nommer. Pourtant, ça existe, les clauses orphelins ou les clauses de disparité de traitement. Une loi a été votée. Elle est vraiment imparfaite, et il faut s'attaquer à cette problématique-là, qui est portée à bout de bras par le groupe Force Jeunesse, qui sensibilise les acteurs au fait que, oui, on a fait du chemin, mais ce n'est pas fini.

On entend de plus en plus parler des régimes de retraite qui sont différents pour les nouveaux employés que pour les anciens. C'est une nouvelle forme de disparité de traitement, de clause orphelin. Et plusieurs en parlent. Le 4 avril dernier, il y a des groupes syndicaux qui demandaient au gouvernement de légiférer à ce sujet-là. Même le Parti libéral du Québec en 2015, lors de son congrès, a adopté une résolution à ce sujet-là. L'Observatoire de la retraite, un organisme qui publie fréquemment des études et documents, publiait, en 2015, un avis encore à ce sujet-là, sur les disparités de traitement, les clauses orphelins, dans les régimes de retraite.

Alors, est-ce que le premier ministre va reconnaître que ça existe ou que c'est une problématique? On ne peut pas juste dire : Ah! on va voir si ça existe. Ça existe. Oui, on a une loi qui existe, une loi bien imparfaite, qui ne couvre pas les régimes de retraite, qui s'adresse aux clauses orphelins, qu'on qualifie de temporaires. Je ne suis pas sûr que ça existe, une clause orphelin temporaire, mais, dans la loi, ça dit ça. Et ça parle des échelles de traitement des employés, mais non pas des régimes de retraite. Donc, est-ce que le gouvernement a l'intention de s'attaquer à cette question-là des régimes de retraite pour ce qui est des disparités de traitement?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Effectivement, suite au dévoilement de la Politique jeunesse, Force Jeunesse — je pense que notre collègue lui-même a dit qu'il avait déjà participé à cette organisation — s'est déclarée rassurée pour les jeunes travailleurs mais inquiète de leur représentation dans les lieux décisionnels publics. On a parlé tantôt de la question des lieux décisionnels. Je les cite : «Le gouvernement fait donc un pas dans la bonne direction en annonçant son intention de s'attaquer à ces clauses, y compris par des mesures législatives ou réglementaires.» Alors, comme il l'a lui-même mentionné, je pense que c'est bon d'informer la population de ça.

On sait que la Charte des droits et libertés de la personne interdit les disparités de traitement à effet discriminatoire en instituant deux mécanismes de protection. D'abord, la charte prévoit que «nul ne peut exercer de discrimination

[ni dans la détermination des] conditions de travail [ni] dans l'établissement de catégories ou de classifications d'emploi». Deuxièmement, cette même charte dispose que «tout employeur doit, sans discrimination, accorder un traitement ou un salaire égal aux membres de son personnel qui accomplissent un travail équivalent au même endroit».

On a parlé tantôt de la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, qui date de 1999... a permis d'insérer des dispositions qui visent à interdire les inégalités de traitement fondées uniquement sur la date d'embauche entre les salariés qui effectuent les mêmes tâches. C'est applicable aux salariés syndiqués depuis mars 2000, aux salariés non syndiqués depuis juillet 2000 et aux décrets de conventions collectives depuis le 1er janvier 2001. Ces modifications interdisent de consentir l'octroi de conditions de travail moins avantageuses, contre les stipulations contractuelles qui ont pour effet de faire supporter par les seuls salariés embauchés après une date donnée le poids de pressions économiques de même que les désavantages qui en découlent.

Cependant, et il a raison, les questions concernant les transformations controversées des régimes de retraite, on parle souvent de transformation de régimes à prestations déterminées ou à cotisation déterminée, ne sont pas stipulées dans les matières interdites à l'article concernant cette question sur la Loi sur les normes du travail. On a donc annoncé, le 6 avril 2016... la ministre du Travail a annoncé la création imminente d'un comité consultatif sur les normes du travail afin d'approfondir l'étude de plusieurs questions, et c'est important de le dire, dont celle concernant, et j'ouvre les guillemets pour les fermer par la suite, «les régimes de retraite à deux vitesses», plus précisément, les mutations de régimes à prestations déterminées vers des régimes à cotisation déterminée dans le milieu de travail québécois lorsque cette différence est basée sur l'âge ou le moment de l'entrée au travail.

Donc, on est conscients, on ne cache pas l'enjeu, on ne l'occulte pas, on le connaît, on le reconnaît et on veut travailler sur cette question, trouver la meilleure solution possible et la plus équitable, naturellement.

Le Président (M. Matte) : Je cède la parole au député de Chambly.

M. Roberge : Je vous remercie. D'ailleurs, sur le site de Force Jeunesse, on parle qu'il y a des clauses de disparités de traitement qui touchent le travail mais aussi les retraites, les assurances collectives, que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure. Tout ça, ça fait partie de ce qu'on appelle la rémunération globale. Force, qui dit : «[On] trouvera en nous des alliés déterminés, s'il désire sérieusement mettre fin à ces discriminations.» Donc, on voit que c'est en marche.

J'apprécie l'ouverture du premier ministre, qui dit : Ah! on va se pencher là-dessus. On va plus loin que favoriser, hein, on a une ouverture. Est-ce que j'entends que, quand on veut se pencher sur un problème qui est essentiellement législatif, qui touche un cadre de loi... est-ce qu'il y aura une commission parlementaire à ce sujet-là bientôt?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Bien, on va d'abord laisser le comité consultatif formé par la ministre du Travail faire son travail, faire ses recommandations. De deux choses l'une : ou bien ils vont recommander des changements législatifs, et c'est là que le travail parlementaire va se faire, ou non. Je ne vois pas l'un ou l'autre actuellement. Je ne veux pas préjuger de leur travail, mais ça pourrait effectivement déboucher sur des modifications législatives.

Le Président (M. Matte) : Le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Est-ce que ce comité-là se rencontre déjà? Et est-ce qu'on a un échéancier? Est-ce que ce sera, comme ce qu'on m'a dit tout à l'heure, avant Noël?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Alors, bien franchement, M. le Président, puis je vais trouver le renseignement, puis on communiquera à notre collègue le renseignement, on annonçait, en avril, la création imminente du comité consultatif. Bon, budget, crédits, etc. On va s'assurer de confirmer l'échéancier de leurs travaux et de la remise de leur rapport.

Alors, je lui reviendrais sur cette question, soit moi en personne, soit les personnes qui m'entourent, pour lui communiquer l'information sur le plan de travail du comité.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Mon rapide recherchiste a trouvé qu'«imminente» ça veut dire : Qui est sur le point de se produire. Donc, si «imminente», c'est sur le point de se produire, ça veut dire que c'est incessamment. Très bien.

Une voix : ...

M. Roberge : C'est très bien. Et le premier ministre s'est engagé à me revenir avec une date. C'est très bien. J'apprécie beaucoup, encore.

Je vais donc changer de sujet. Je vais reparler d'un sujet qui a déjà été abordé précédemment, qui est très important, c'est le programme Créneau carrefour jeunesse, qui touche les carrefours jeunesse-emploi, souvent qu'on appelle les CJE. Alors, le 30 mars dernier, en même temps que le dévoilement de la politique jeunesse, le gouvernement annonçait en grande pompe le nouveau programme Créneau carrefour jeunesse, un programme dans lequel le gouvernement compte

investir 75 millions sur cinq ans, soit 15 millions par année. On n'a pas la ventilation, mais on peut supposer que 75 millions sur cinq ans, c'est 15 millions par année.

Je salue le fait qu'il y ait un financement sur cinq ans. C'est une bonne chose. C'est intéressant, d'avoir une prévisibilité pour les organisations jeunesse, pour les CJE. Ça permet de bâtir sur du solide et ne pas se demander à chaque année : Est-ce qu'on va avancer? Par contre, si c'est 15 millions par année, bien, petit problème à la fois, ça veut dire que ce n'est pas indexé. Ça veut dire que tu bâtis, puis tout de suite, l'année d'après, c'est l'équivalent d'une coupure parce que, si tu as 15 millions à chaque année, toujours pareil, c'est donc non indexé. Puis, à chaque fois et à chaque année, bien là tu dis : Wouh! Où est-ce qu'on coupe? Donc, en même temps, c'est intéressant, d'avoir une prévisibilité sur cinq ans, mais il faudrait peut-être voir une modulation puis une indexation, sinon, bien, on risque d'avoir un problème. J'en parlais ce matin par rapport aux groupes d'alphabétisation au Québec, qui ont vu leurs fonds gelés depuis des années. Puis c'est un problème. Qui dit non-indexation dit coupure.

Ça s'inscrit dans la suite d'un programme IDEO 16-17 qui était très intéressant, le programme Créneau carrefour jeunesse semble tout aussi intéressant. Donc, je ne vois pas de problème. Je trouve ça bien, d'avoir cette vision. Par contre, là où j'accroche un peu, c'est encore sur la continuité. C'est parce que, quand on écoute le discours, c'est tout le temps formidable, puis, des fois, quand on regarde les gestes, c'est plus difficile. J'en veux pour preuve ici... 22 avril, dans un titre assez triste, *Le gouvernement Couillard met la hache dans les forums jeunesse*, 22 avril 2015. Mais on annonçait déjà : «À compter du 1er avril 2016, le Secrétariat à la jeunesse financera à hauteur de 20 millions le "Créneau carrefour jeunesse"..."»

Donc, l'an passé, on annonçait 20 millions par année. Un an plus tard, on se pète les bretelles : Hé! savez-vous quoi? On va vous financer un programme : 15 millions par année. Là, c'est supposé être une bonne nouvelle. On a perdu 5 millions en un an, on se pète les bretelles pour annoncer essentiellement une coupure par rapport à l'année passée. Si je me trompe, qu'on me corrige, mais, si on avait 20 millions, l'an passé, sur cinq ans, ça devrait être une annonce de 100 millions. Là, j'apprends que c'est une annonce de 75 millions sur cinq ans. Est-ce qu'on pourrait, s'il vous plaît, remettre les pendules à l'heure, savoir où est-ce qu'on s'est trompé? Est-ce que c'est cette année? Est-ce que c'est l'année passée, là? Et ça va être quoi, le financement?

M. Couillard : ...aucune des deux.

M. Roberge : Bien, tant mieux! Tant mieux, si ce n'est pas le cas. Ça va me faire plaisir.

• (21 h 30) •

M. Couillard : Alors, je vais encore une fois demander l'assistance, avec votre consentement, de mon collègue pour préciser ça parce que je pense que la réponse est relativement simple. Je pense qu'il s'agit d'ajouter à ce montant le programme volontariat qui va être officiellement déployé dans les carrefours jeunesse-emploi. Peut-être que Nikolas Ducharme pourra confirmer ça.

Le Président (M. Matte) : Oui, le consentement pour écouter M. Ducharme? Consentement. Merci.

M. Ducharme (Nikolas) : Nikolas Ducharme, Secrétaire adjoint à la jeunesse.

Donc, lorsqu'il y a eu une annonce de 20 millions de dollars, il faut savoir qu'il y avait déjà 10 millions de dollars qui étaient investis dans les carrefours jeunesse-emploi. Présentement, on travaille avec les carrefours jeunesse-emploi pour actualiser un certain nombre de mesures. C'est ce qui va donner naissance au service autonomie sociale et au service persévérance scolaire ainsi qu'à la consolidation de la fonction projet et simulation, projets d'entrepreneuriat, de bénévolat dans les écoles et de volontariat. Donc les carrefours jeunesse-emploi vont être capables d'initier des projets de volontariat.

Tout à l'heure, j'expliquais le volet qui va être sous la responsabilité des offices internationaux, les bourses qui vont donner des allocations aux jeunes volontaires. Ces deux montants-là ensemble, même aujourd'hui, c'est supérieur à l'annonce, totalisent plus de 20 millions de dollars d'investissements. Et, à l'époque dans l'annonce du créneau carrefour, le volet de volontariat avait été mis de l'avant, mais on avait nommé les offices comme étant des partenaires potentiels.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Chambly, pour deux minutes.

M. Roberge : C'est bon. Merci de ces précisions. Juste pour m'assurer d'une chose, au cours des cinq prochaines années, est-ce que le montant sera indexé, ce qui fait qu'à chaque année il y aura à tout le moins l'indexation pour les CJE, mais non pas un gel? Je sais, il me reste très peu de temps.

M. Couillard : Bien, là-dessus, je vais être tout à fait transparent, il n'est pas prévu d'indexation. Vous avez le cadre financier, là. C'est cinq ans, mais c'est cinq ans prévisibles. Vous avez eu la générosité de le reconnaître, c'est la première fois qu'on peut donner un cadre de prévisibilité. Bon, l'inflation est à très bas niveau actuellement, mais il n'est pas prévu actuellement d'avoir une indexation automatique des sommes qui ont été annoncées.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Permis d'espérer pour l'an prochain. On peut toujours bonifier. On ne critiquera pas ça. Ça sera une belle surprise qu'on saluera.

Il me reste très peu de temps. Je veux souligner un petit travers, peut-être, de la politique jeunesse. Puis, comme je vois que ce n'est pas une fin en soi et que ça va continuer... tant mieux parce que, sinon, ça serait triste. Il y a peut-être

un petit peu de... On dirait qu'il y a des exclus dans cette politique jeunesse là. Il me semble que les jeunes qui sont les plus vulnérables, les jeunes qui n'ont pas nécessairement un parcours typique se retrouvent plus ou moins à l'intérieur de la politique jeunesse. Je ne vous dis pas qu'ils sont totalement occultés, mais ils me semblent un petit peu négligés dans cette politique jeunesse. Donc, j'espère qu'à l'automne quand on donnera des dents à ce projet on inclura davantage les jeunes qui n'ont pas un parcours typique. Et donc j'espère que, d'ici le 21 décembre, je le répète, il y aura une stratégie, des actions qu'on a là, on ira au-delà de favoriser des axes d'intervention. Je vous remercie pour le temps que j'ai eu ce soir.

Le Président (M. Matte) : C'est bien. Avez-vous à ajouter là-dessus?

M. Couillard : Non. Je remercie également le collègue pour sa participation.

Le Président (M. Matte) : Mais il vous reste quand même une minute, M. le député de Chambly.

M. Roberge : C'est-à pas formidable! Et mon iPad ne fonctionne pas très bien. Juste une dernière, dernière, dernière chose. On a vu trois politiques différentes pour les autochtones. C'est très bien de les avoir inclus... Pardon?

Une voix : ...

M. Roberge : Trois stratégies, pardon, pour les autochtones. Par contre, pour le financement, on a 6 millions sur cinq ans divisés en trois politiques, divisés en je ne sais plus combien de communautés. Ça me semble très peu quand on divise ça pour regarder ça par année, par communauté sur cinq ans. Quand on regarde le nombre de communautés, des fois, ça arrive à peu près comme à 10 000 \$ par communauté. Ça me semble timide. Voyant l'éparpillement des communautés, je m'inquiète pour ces jeunes-là. J'espère qu'il y aura une préoccupation pour s'assurer vraiment qu'on n'ira pas de demi-mesures qui sont non efficaces. Donc, une petite pensée pour les peuples autochtones. Je regrette de ne plus avoir le temps. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas importants, loin de là.

Le Président (M. Matte) : Le temps étant écoulé...

M. Couillard : Peut-être très brièvement, M. le Président, si mes collègues me le permettent, très, très court.

Le Président (M. Matte) : Ça sera sur votre temps.

M. Couillard : Les sous permettent de développer des projets. Ça s'ajoute à tous les programmes réguliers qui continuent, là. Ce n'est pas comme si on retirait des services à ces jeunes-là. Il y a déjà beaucoup de programmes en cours. Ce qu'on veut les amener à faire, c'est de générer eux-mêmes leurs projets. Et on va soutenir leurs projets.

Le Président (M. Matte) : Merci. Maintenant, le temps étant écoulé, je cède la parole pour six minutes à l'opposition officielle. Le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : Merci, M. le Président. Lors de l'annonce de la Politique québécoise de la jeunesse, on a annoncé à ce moment-là que, sur cinq ans, le Secrétariat à la jeunesse allait consacrer 181 millions pour la politique jeunesse. Et un certain nombre de ministères touchés par la politique investiront aussi de l'argent pour des mesures pour des actions pour la jeunesse, ce qui totalisera 200 millions sur cinq ans.

Dans le cahier des crédits 2015-2016, donc de l'année passée, on peut voir qu'au total le Secrétariat à la jeunesse a consacré la somme de 230 652 375 \$ sur cinq ans. Donc, il y a une différence de 30 millions. Est-ce que c'est exact?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Mon collègue m'a perdu un peu dans sa démonstration. Puis je suis certain que mon voisin a compris.

Le Président (M. Matte) : O.K., mais est-ce que, M. Ducharme, vous avez compris la question? Je vous invite à répondre. Est-ce qu'il y a consentement pour que M. Ducharme... Consentement. Veuillez vous identifier, M. Duchesne.

M. Ducharme (Nikolas) : Ducharme, Nikolas Ducharme, secrétaire adjoint à la jeunesse.

Donc, si j'ai bien compris votre question, M. le député, il faut savoir que, maintenant, le Secrétariat de la jeunesse ne finance que des services directs ou des projets pour les jeunes et qu'une partie des montants dont vous discutiez sont repris en charge par les ministères et organismes qui sont responsables. Vous avez pu constater aujourd'hui, entre autres, le financement des instances régionales de concertation qui ont été reprises par le ministère de l'Éducation. Il y a un certain nombre d'ententes interministérielles comme ça qu'on n'a pas reconduites parce que les programmes réguliers ont été repris par les ministères et organismes. Et ça avait été discuté abondamment, là, je crois, aux études des crédits précédentes.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : ...dans ma question, mais je veux juste savoir si les ordres de grandeur sont les bons parce que le Secrétariat à la jeunesse consacrerait 181 millions sur cinq ans, si on additionne ce que les autres ministères... Bien, si on

se fie sur le site du Secrétariat à la jeunesse, on parle de 200 millions au total. Donc, on est à 181 plus un montant x, ce qui fait 200 millions, mais, auparavant dans la dernière politique, dans les cahiers des crédits de l'année passée, on nous dit que c'était 230 millions, bon, et 652 000 \$, là, 230 millions sur cinq ans. Donc, il y a une différence de 30 millions de moins. Est-ce que c'est le cas?

Le Président (M. Matte) : Allez-y.

M. Couillard : C'est la même question.

M. Turcotte : Bien, je n'ai pas eu la réponse.

M. Couillard : C'est parce qu'on l'a déjà dit. Beaucoup de programmes ont été repris par les ministères. Donc, il n'y a aucune action qui s'interrompt, là. C'est que, par exemple, le ministère de l'Éducation a repris une bonne partie du financement des organismes régionaux de persévérance. Et il y a d'autres exemples du même genre également. Donc, il n'y a pas de différence pour les jeunes, disons.

Le Président (M. Matte) : M. le député de Saint-Jean.

M. Turcotte : O.K. Donc, M. le Président, moi, là, ce qui est accessible sur le site Internet, là, et dans les communications gouvernementales, on me parle de deux chiffres. Moi, je veux savoir, là. On me dit que le Secrétariat à la jeunesse... 181 millions. Si on ajoute les sommes associées aux initiatives des différents ministères et organismes pour répondre aux besoins fixés par la Politique québécoise de la jeunesse, ça nous donne un total de 200 millions. Donc, il y a 30 millions de moins que dans la précédente politique sur cinq ans.

Je comprends que le premier ministre nous dit qu'il y a d'autres ministères. Je le sais, je le dis. Entre 181 puis 200 millions, ça fait à peu près 20 millions. Mais peut-être que ce n'est pas exact, ce qui est écrit sur le site Internet du secrétaire de la jeunesse. Moi, je veux juste comprendre. Est-ce que c'est 200 millions sur cinq ans ou 230 millions sur cinq ans, la Politique québécoise de la jeunesse 2030?

Le Président (M. Matte) : Veuillez vous identifier, monsieur.

M. Ducharme (Nikolas) : Nikolas Ducharme, secrétaire adjoint à la jeunesse.

M. Turcotte : On se connaît, là.

M. Ducharme (Nikolas) : Donc, le cadre financier, hein, qui a été octroyé au Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif totalisera, pour la période de la Stratégie d'action jeunesse, un investissement total de 203 millions de dollars pour être exact. De ce montant, il y a les programmes qui vous ont été présentés par le premier ministre, les cinq programmes de subvention. Quand on les additionne, on arrive à plus ou moins 181 millions de dollars avec un différentiel d'un demi-million de dollars qui sera investi par le compte à fin déterminée du Secrétariat de la jeunesse pour, entre autres, le volet Recherche et innovation.

À ça s'ajoute évidemment le rôle important du Secrétariat de la jeunesse, celui de conseiller le gouvernement en matière jeunesse, son rôle conseil, son rôle subventionnaire auprès des organismes et son rôle d'animateur, eu égard à la Politique québécoise de la jeunesse. Maintenant, ces investissements-là, comme il était annoncé au salon rouge par le premier ministre, ne comptabilisent pas les investissements à venir des ministères et organismes. Ces montants-là seront dévoilés lors du lancement de la stratégie d'action jeunesse.

• (21 h 40) •

Le Président (M. Matte) : Le temps étant écoulé, je reconnais le bloc, le dernier bloc de 18 minutes, au gouvernement. Mme la députée de Vaudreuil.

Mme Nichols : Merci, M. le Président. Nous avons beaucoup parlé, là, autant mes collègues de l'opposition que mes collègues ici, on a beaucoup parlé de la politique jeunesse. Et d'ailleurs, sur la politique jeunesse, je tenais à féliciter ma collègue de Richmond pour son excellent travail et aussi remercier, là, le premier ministre pour tout l'intérêt qu'il nous démontre pour la jeunesse. Je pense que... Puis je suis certaine que c'est partagé avec tous les autres collègues, là, de l'importance de la jeunesse. Je sollicite d'ailleurs le plus jeune député de notre délégation.

Alors, je voulais aborder les infrastructures scolaires au niveau de l'éducation plus les investissements dans les infrastructures scolaires. Je pense que c'est un sujet qui est aussi très d'actualité. On en entend parler beaucoup. On entend parler beaucoup de vétusté, entre autres, dans nos infrastructures publiques mais particulièrement dans le parc immobilier des commissions scolaires. On en entend parler, le ministre de l'Éducation nous en parle. Il faut investir, entre autres, dans l'immobilier des commissions scolaires, qui représente environ 50 % des principaux immeubles publics. Donc, c'est quand même un chiffre assez important quand on dit que tous les bâtiments des commissions scolaires, ça représente à peu près 4 104 bâtiments actifs au Québec. On parle d'un âge moyen d'environ 54 ans.

Donc, on comprendra qu'évidemment il y a des sommes à injecter puis on comprendra aussi qu'on a des préoccupations particulières pour ce qui est de l'environnement physique des élèves et des étudiants. On en parlait, entre autres, entre collègues puis on se disait que, souvent, pour la motivation des enfants, quand on arrive à l'école puis on

voit notre école qui est un peu défraîchie, ou qui a des poignées tombantes, ou qu'il y a de la mauvaise herbe de deux pieds de haut dans la cour d'école, c'est déjà moins attirant pour l'élève ou pour l'étudiant de fréquenter l'école. Donc, je pense qu'il y a un effort à faire puis je pense que notre gouvernement est au courant puis qu'on a l'intention de faire cet effort-là.

Il faut fournir aussi un environnement qui doit être sécuritaire puis qui est stimulant. J'ai donné des exemples de stimulant, mais je pense aussi de... sécuritaire pour nos enfants puis propre, évidemment. On a beaucoup parlé, la semaine dernière, entre autres, de souris. Je pense que ça ne doit pas être toléré en 2016 puis qu'il faut mettre justement des efforts pour ne pas que des exemples comme ça se reproduisent dans notre milieu.

Donc, comme je disais, il y a des actions à poser, il y a des actions à venir, puis l'environnement physique des élèves puis des étudiants doit être beaucoup plus intéressant. Je pense que c'est un des éléments principaux pour motiver les enfants à aller à l'école. Puis, pour notre gouvernement, il est nécessaire d'offrir des conditions favorables parce que ça a un lien direct avec la poursuite des études, entre autres, en assurant la qualité puis la pérennité des infrastructures scolaires.

Il y a des investissements significatifs qui seront réalisés dans les prochaines années. On en a parlé abondamment cette semaine, tant au niveau des écoles primaires que des écoles secondaires, tant dans les établissements d'enseignement supérieur, et c'est sur ce point-là que j'aimerais, entre autres, entendre le premier ministre, sur les investissements à venir au niveau des infrastructures scolaires.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Alors, je veux juste mentionner, globalement, pour le PQI 2016-2026, c'est près de 9 milliards de dollars qui seront alloués à l'éducation. Donc, c'est un des domaines prioritaires des investissements en infrastructures. On connaît l'ampleur des besoins également. On a déjà commencé, bien sûr, dès le budget 2016-2017, à annoncer cet investissement très important. C'est près de 700 millions de dollars supplémentaires sur les trois prochaines années qui seront investis dans les communautés, près de 250 millions pour le maintien des actifs, c'est-à-dire l'entretien. Souvent, on a relativement négligé l'entretien au cours des dernières années. Il faut rattraper le retard et s'assurer que les édifices sont en bon état. On a eu des illustrations de ça récemment dans une école de Montréal.

Des sommes totalisant 100 millions seront également investies pour rendre les établissements écoresponsables en révisant les émissions de gaz à effet de serre, en mettant de l'avant des mesures d'économie d'énergie ou d'autres sources d'énergie comme, par exemple, la géothermie. Il y a 50 millions de dollars qui vont être affectés afin de renouveler le programme d'infrastructures sportives afin de s'assurer que les élèves... Ah! c'est différent, pardon. 50 millions sont prévus afin de s'assurer que les élèves de toutes les écoles aient accès à un gymnase pour la pratique d'activités physiques, et il y a le renouvellement du programme d'infrastructures sportives de 50 millions pour des programmes, là, des projets tels que les patinoires intérieures, extérieures, les piscines, terrains de tennis, terrains de soccer, centres sportifs, les installations multisports, notamment dans les municipalités du Québec. Et cet engagement, donc, confirme notre volonté de faire de l'amélioration de l'état de nos écoles et la qualité de vie des jeunes et des familles une priorité.

Il y a également d'autres éléments ou un autre élément qui est intéressant de mentionner parce que c'est une approche, je dirais, moderne de l'éducation où on vise un contact très étroit entre la société civile, l'université et les entreprises. Un exemple de ça, c'est la construction prochaine du Complexe des sciences Outremont, qui est pilotée par l'Université de Montréal, où on aura une sorte de convergence de ces trois éléments-là, qui, je crois, va être un exemple très intéressant à suivre pour l'ensemble de nos communautés universitaires.

Donc, ça me permet de rappeler également, M. le Président, qu'on n'a jamais arrêté de soutenir les infrastructures. Même dans la période où on devait réduire la croissance des budgets pour atteindre l'équilibre, on a maintenu les investissements en infrastructures au niveau maximal que notre endettement permet, c'est-à-dire 9 milliards de dollars par année, ce qui, en prorata de notre économie, notre produit intérieur brut, est quatre fois plus que ce que le gouvernement fédéral fait pour l'ensemble du Canada. Je pense, c'est important de rappeler ça à la population du Québec, M. le Président.

Le Président (M. Matte) : Merci. Je reconnais le député de Saint-François.

M. Hardy : Merci, M. le Président. Je vais vous parler de la persévérance scolaire. Le gouvernement a lancé, en 2009, la stratégie *L'école, j'y tiens!* L'objectif du gouvernement est d'atteindre un taux de diplomation de 80 % des jeunes de moins de 20 ans d'ici 2020.

Les efforts fournis au cours des dernières années ont permis des progrès importants pour améliorer la réussite scolaire et la diplomation collégiale et universitaire. Les progrès accomplis font en sorte que le Québec diplôme aujourd'hui plus de 5 000 jeunes de plus par année, qui n'aurait pas eu lieu si on n'avait pas donné les efforts voulus.

Aujourd'hui, 27 % des Québécois de 25 à 64 ans détiennent un diplôme universitaire. Ça, c'est une très grande progression depuis le début des années 2000. Ensuite, j'aimerais aussi porter à votre attention que des améliorations se voient depuis les dernières années en matière de persévérance scolaire et de diplomation. Toutefois, il est important que le travail se poursuive en ce sens.

Des sommes importantes sont investies chaque année en la matière en plus des investissements supplémentaires qui ont été annoncés dans le dernier budget. Le gouvernement entend favoriser la persévérance scolaire en partenariat avec les écoles, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les partenaires locaux.

En tant que père de famille et maintenant grand-père, M. le premier ministre, pourquoi c'est si important pour vous la réussite de la jeunesse québécoise et pourquoi vous en faites une priorité nationale?

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : M. le Président, je pense que la réponse est évidente. Ça l'est pour tout le monde, ça devrait l'être pour tout le monde. Pour notre qualité de vie, pour notre croissance personnelle, pour notre économie, il y a amplement de raisons de continuer nos efforts.

Maintenant, je voudrais attirer l'attention de la population qui nous écoute sur des phénomènes qui méritent d'être dits. Sur le plan positif, et je ne suis pas sûr qu'on verra la courbe à la caméra très précisément, mais on fait des progrès continus dans la persévérance scolaire et la diplomation des jeunes de moins de 20 ans. On mesure le taux d'obtention d'un diplôme et les qualifications secondaires, secteur des jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes, selon le sexe, entre différentes années, et on voit qu'on est en croissance. Mais, si on voit bien, il y a une grosse différence entre deux courbes ici, et je pense que ça vaut la peine d'être dit. La courbe du haut, celle où ça va vraiment pas mal mieux, c'est celle des jeunes filles. On atteint presque 80 %, on est presque déjà à l'objectif, 79,5 %. Cependant, pour les garçons, les jeunes hommes, 70 %, très importante différence dans l'évolution de la diplomation. Et, dans la fréquentation des établissements postsecondaires, également une grosse différence favorable aux jeunes filles, c'est formidable, mais malheureusement moins favorable aux jeunes garçons. Il faut vraiment, comme société, se pencher sur cette question, et on doit continuer à travailler ensemble pour trouver les meilleures réponses possible à ce phénomène.

• (21 h 50) •

Donc, on a annoncé aujourd'hui, là, je vous le rappelle, le renouvellement du financement des organismes régionaux de persévérance scolaire. Je pense que c'était attendu et nécessaire.

Je vous donne quelques chiffres, et ce sont les chiffres globaux, hein? On est passé de 73,4 % de taux de diplomation au secondaire en 2004-2005 à 77,7 % en 2007-2008. Augmentation du taux de diplomation de qualification, réduction du décrochage annuel de 6,9 points de pourcentage. Ce n'est quand même pas mauvais. Pas mauvais, mais est-ce que c'est suffisant? Non, il faut faire encore mieux, il faut faire encore mieux pour viser les objectifs les meilleurs possible, qui nous mettent dans la même catégorie que les meilleures écoles, les meilleurs pays en termes de réussite scolaire. Il y a également d'autres points ou indices encourageants, notamment le fait que le taux de diplomation postsecondaire au Québec se rapproche de ce qu'on observe dans les autres provinces canadiennes, alors qu'auparavant il y avait un décalage immense ou important, pour le moins, qui expliquait une grande partie du retard économique relatif du Québec par rapport au reste du pays, notamment l'Ontario. On est en train de combler ce retard-là, et je pense que c'est une très, très bonne nouvelle pour le Québec.

On prévoit donc d'investir de façon importante en éducation, on l'a mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui, fournir un accompagnement individualisé à près de 12 000 élèves, hein, c'est le plan sur la réussite en éducation, à l'intérieur des investissements prévus, 109 millions de dollars, la mobilisation régionale autour de la réussite scolaire.

Au niveau collégial également, il faut remarquer un phénomène réel, c'est qu'on se retrouve actuellement avec une cohorte d'étudiants arrivés au niveau collégial qui ont des besoins particuliers ou des situations de handicap, qui ont fait le parcours primaire, secondaire, et qui arrivent maintenant au collégial. On a quand même prévu un investissement de 10 millions pour soutenir la réussite de ces étudiants avec des besoins particuliers. Et je crois que c'est très, très important, c'est une augmentation de plus de 22 millions par rapport à 2010-2011. On pourra ainsi libérer les enseignants de leur charge d'enseignement afin qu'ils puissent réaliser des activités en vue de soutenir la réussite de ces étudiants qui ont des besoins particuliers ou en situation de handicap.

Alors, je crois, M. le Président, que ça montre également la récompense collective du Québec pour avoir eu cette période difficile, exigeante, de rigueur qui nous avait amenés à l'équilibre. Ça nous donne les marges de manoeuvre maintenant pour véritablement investir dans nos priorités. L'éducation, c'est la première priorité du Québec, la principale priorité du Québec, le plus beau projet de société pour nous. Alors, on va continuer, bien sûr. Et ce qui nous permet maintenant de sourire et d'espérer pour l'avenir, c'est que, de la même façon que j'expliquais, pour la politique jeunesse, on a un horizon de cinq ans, dans le budget, on a publié un horizon de trois ans pour le réseau de l'éducation. Et je crois également que c'est quelque chose qui était attendu depuis longtemps. Nos administrateurs scolaires, nos enseignants peuvent maintenant préparer leurs actions sur les trois prochaines années, ce qui était attendu et demandé avec raison depuis plusieurs années.

Le Président (M. Matte) : Merci. Je reconnais le député de Maskinongé. Il vous reste cinq minutes.

M. Plante : Merci beaucoup, M. le Président. Donc, écoutez, M. le Président, vous connaissez mon attachement aux régions et mon attachement aussi à la cause des saines habitudes de vie. Et tantôt le premier ministre a eu le privilège, dans sa réponse à ma collègue de Vaudreuil, d'effleurer l'aspect infrastructures sportives, donc les investissements en infrastructures sportives qui permettent des développements dans chacune des régions. Je pense à des régions comme la Mauricie. Moi, M. le Président, j'ai eu le privilège, dans Maskinongé, d'annoncer déjà deux projets, tant un complexe récréosportif à Saint-Étienne-des-Grès mais aussi un terrain de tennis dans la municipalité de Yamachiche. Vous savez, pour moi, l'importance de ces infrastructures-là, c'est, oui, une meilleure santé pour les jeunes mais aussi l'occasion de développer nos talents et de reconnaître ce qu'on disait tantôt, tout ce qui est l'aspect parascolaire, mais trouver ses passions, développer ses talents. Donc, souvent, par le sport, nos jeunes, partout en région, peuvent développer ces types d'aptitudes là et peuvent se raccrocher à l'école tout en respectant les objectifs de base de la politique jeunesse. Mais non seulement ça, M. le Président, mais aussi une grande importance pour moi, et que j'en fais une cause quasi personnelle, et je crois que vous aussi, M. le Président, qui est le développement de nos régions, nos petites municipalités. C'est un moyen d'occupation du territoire, d'attraction des jeunes familles et aussi d'attraction des nouveaux arrivants dans nos régions du Québec.

Donc, à ce moment, je demanderais au premier ministre, M. le Président, s'il veut bien décliner l'importance de l'annonce en infrastructures sportives et aussi le type de projets qui seront accompagnés par cette annonce.

Le Président (M. Matte) : M. le premier ministre.

M. Couillard : Merci, M. le Président. Je pense que, pour répondre à cette question, parce qu'on a déjà expliqué, 50 millions renouvelés, encore 50 millions... mais il parlait... il a fait également, dans son cas, un terrain de tennis, mais je vais lui parler, dans ma région, de ce qui a été annoncé lors de la première version du programme et ce qui sera renouvelé, bien sûr, avec le budget qui a été déposé et voté cette semaine à l'Assemblée.

Dans ma région, donc, dans deux circonscriptions différentes, une représentée par le parti gouvernemental et l'autre par le parti de l'opposition officielle, je les nomme : la municipalité d'Hébertville dans le comté du Lac-Saint-Jean, réfection de la patinoire, ajout de modules de planche à roulettes; dans la municipalité de Chambord, la rénovation du Centre Marius-Sauvageau; la municipalité d'Albanel cette fois dans le comté de Roberval, aménagement d'une patinoire extérieure, d'un parc de planche à roulettes. On voit que c'est populaire, les parcs de planche à roulettes pour nos jeunes, on sait pourquoi. Et le plus gros projet de la région a été dans la municipalité de L'Ascension pour la circonscription de notre collègue du Lac-Saint-Jean, la rénovation de l'aréna municipal pour un projet de plus de 1 million de dollars. Donc, on voit qu'il y a une répartition équitable.

Je peux vous dire que les appels que j'ai faits aux maires pour leur annoncer les nouvelles, c'est parmi les appels les plus agréables qu'on puisse faire, hein? On sous-estime à quel point c'est important — je prends Albanel, là — de savoir que le projet tant attendu par les jeunes d'une patinoire extérieure, d'un parc de planche à roulettes va se produire. En politique, on reçoit souvent plus de remerciements pour ce genre d'annonce là que pour des projets de multimillions de dollars. Ça, c'est mon expérience de plusieurs années, y compris quand j'étais ministre de la Santé. Alors, ça, je pense que ça mérite d'être souligné. C'est ce qui fait la qualité de nos interventions et ce qui nous rend contents à la fin de la journée ou de la semaine, du mois ou de l'année, d'avoir participé à la promotion de l'intérêt collectif, M. le Président.

Mais les sports, c'est important. Puis on a parlé de leur importance dans l'engagement social des jeunes, dans la persévérance scolaire, dans la réussite scolaire. Et il faut, pour ça, avoir des installations qui sont en ordre, modernisées. Je suis très content qu'on ait été en mesure de renouveler ce programme-là et je crois qu'on... notre collègue pourra annoncer les modalités, mais je crois qu'on pourra permettre des projets d'un peu plus grande ampleur que ceux qui ont été financés dans la première version du programme de 50 millions, M. le Président. C'est très, très important.

Alors, je pense qu'on arrive bientôt au terme de notre...

Le Président (M. Matte) : Il vous reste une minute. Est-ce que vous avez un commentaire à formuler?

M. Couillard : Bien, je voudrais peut-être juste remercier tout le monde, tous mes collègues parlementaires, bien sûr, de notre formation politique mais également les collègues qui ont vaillamment soutenu l'étude des crédits, autant de l'opposition officielle que la deuxième opposition, les personnes qui nous accompagnent, le personnel du secrétariat à travers son dynamique dirigeant, qui est à ma gauche, mais également toutes les équipes avec nous, les associations jeunesse, également, qui étaient présentes ce soir, les remercier pour cet exercice fort utile. Et on va se donner rendez-vous l'an prochain pour un exercice semblable qui permettra de juger des projets accomplis. D'ici là, je prends note des engagements que j'ai pris auprès de mon collègue sur certains éléments. On s'assurera de transmettre les renseignements demandés.

Le Président (M. Matte) : Merci, M. le premier ministre. Le temps alloué à l'étude du volet Jeunesse des crédits budgétaires du portefeuille Conseil exécutif étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Adoption des crédits

Le programme 5, Jeunesse, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

Document déposé

Le Président (M. Matte) : En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition. Je vous remercie de votre participation et de votre collaboration.

Je lève la séance, et les travaux de la commission sont ajournés au vendredi, le 15 avril 2016, à 9 h 30, où nous entreprendrons l'étude du volet Condition féminine des crédits budgétaires du portefeuille Économie, science et innovation.

Sur ceci, bonne fin de soirée.

(Fin de la séance à 21 h 58)